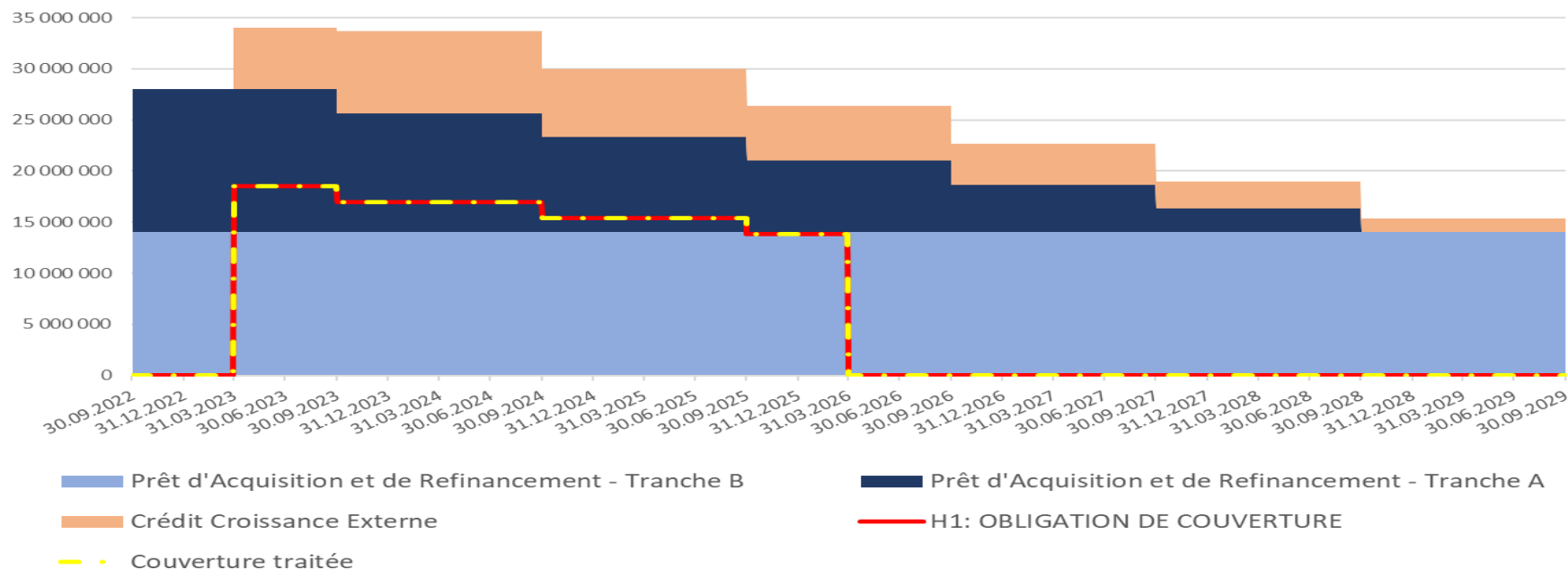




Couverture de taux d'intérêts Rapport final

14 février 2023

- ☐ Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- ☐ Un cap avec plafond (strike) à 3,5% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément des couvertures existantes. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- ☐ Les anciennes couvertures sont arrivées à maturité le 13/01/2023.



Financements: (CIC, SG, CA) **Prêt d'Acquisition et de Refinancement de €28'000'000**, tiré le 30/09/2022

- **Tranche A1 : €14'000'000**, amort. linéaire annuel, échéance 30/09/2028, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + 2,30%.
- **Tranche B1 : €14'000'000**, amort. In fine, échéance 30/09/2029, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + 2,90%.
- **Crédit de croissance externe confirmé : €8'000'000**, €6'000'000 tirage prévu le 30/03/2023, €2'000'000 tirage prévu le 30/09/2023, amort. linéaire annuel, échéance 30/09/2029, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + 2,60%.
- **Crédit de croissance externe non confirmé: €10'000'000**, non pris en compte dans l'analyse.
- **Crédit renouvelable: €5'000'000**, non pris en compte dans l'analyse.

- Couverture traitée : Achat Cap 3,5% à 3 ans.
- Répartition bancaire : Crédit Agricole 100%.

Couvertures existantes:

- **Swap flooré CIC** : départ 15/01/2019, échéance 13/01/2023, **amortissement in fine**, notionnel **€4'500'000**
- **Swap flooré CIC** : départ 15/01/2019, échéance 13/01/2023, **amortissement spécifique**, notionnel **€4'500'000**

Obligation de couverture (Prêt d'Acquisition et de Refinancement):

L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de **six (6) mois à compter de la Date de Réalisation** ou, sous réserve que cela soit possible, à proroger et modifier le ou les contrat(s) de couverture existant(s) dans les conditions prévues ci-après, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins **66% (soixante-six pour cent) du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de trois cents (300) points de base par rapport à son niveau à la Date de Réalisation** ou au plancher de 0% (zéro pour cent) si l'EURIBOR 3 mois était négatif à la Date de Réalisation, et ce pour une durée d'au moins **trois (3) ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.

Il est précisé que le Contrat et le(s) Contrat(s) de Couverture seront des contrats distincts et la résiliation du (des) Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du(des)dit(s) Contrat(s) de Couverture. → **31/03/2023**

L'Emprunteur s'interdit et s'engage à faire en sorte que chaque Filiale s'interdise de conclure des contrats de swap de taux d'intérêt ou de devises, d'options sur devises ou taux d'intérêt, ou tout autre contrat sur produit dérivé, à l'exception (a) des Contrats de Couverture, et de (b) tout contrat d'échange ou de couverture de devises ou de taux d'intérêt conclu dans le cours normal de leurs activités et conformément à la pratique du marché, pour les seuls besoins de couverture (et notamment du Prêt d'Acquisition et de Refinancement) en complément ou remplacement (lorsque ceux-ci sont arrivés à terme) des Contrats de Couverture et à l'exclusion de tout but spéculatif.

Pas d'obligation de couverture sur le crédit de croissance externe.

Banques de couverture: CIC, SG, CA

Produit	: Cap à Prime lissée
Cours d'exercice	: 3,5% (« strike » ou plafond)
Date de transaction	: 08/02/2023
Date de début	: 30/03/2023
Date de Fin	: 30/03/2026
Index	: Euribor 3 Mois
Base	: ACTUAL/360

Couverture Crédit Agricole

Nominal de départ : € 18'480'000 amortissement spécifique, cf. tableau en annexe

Prime upfront à payer au 10/02/2023 : **€ 130'000.**

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Étalement comptable
28.03.2023	30.03.2023	30.06.2023	30.06.2023	18 480 000	12 467
28.06.2023	30.06.2023	29.09.2023	29.09.2023	18 480 000	12 331
27.09.2023	29.09.2023	29.12.2023	29.12.2023	16 940 000	11 304
27.12.2023	29.12.2023	29.03.2024	29.03.2024	16 940 000	11 304
27.03.2024	29.03.2024	28.06.2024	28.06.2024	16 940 000	11 304
26.06.2024	28.06.2024	30.09.2024	30.09.2024	16 940 000	11 677
26.09.2024	30.09.2024	30.12.2024	30.12.2024	15 399 999	10 276
26.12.2024	30.12.2024	31.03.2025	31.03.2025	15 399 999	10 276
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	15 399 999	10 276
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	15 399 999	10 389
26.09.2025	30.09.2025	30.12.2025	30.12.2025	13 859 999	9 249
26.12.2025	30.12.2025	30.03.2026	30.03.2026	13 859 999	9 147

Equivalent prime lissée	0,31%
-------------------------	-------

Total à payer	130 000
---------------	---------

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt d'Acquisition et de Refinancement – Tranche A		Prêt d'Acquisition et de Refinancement – Tranche B		Crédit Croissance Externe		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE SWAP FLORE CIC n°1	COUVERTURE EXISTANTE SWAP FLORE CIC n°2	H1: OBLIGATION DE COUVERTURE	Couverture traitee
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD					
28.09.2022	30.09.2022	30.12.2022	30.12.2022	0	14 000 000	0	14 000 000	0	0	28 000 000	4 500 000	1 500 000	0	0
28.12.2022	30.12.2022	30.03.2023	30.03.2023	0	14 000 000	0	14 000 000	0	0	28 000 000	4 500 000	1 500 000	0	0
28.03.2023	30.03.2023	30.06.2023	30.06.2023	0	14 000 000	0	14 000 000	-6 000 000	6 000 000	34 000 000	0	0	18 480 000	18 480 000
28.06.2023	30.06.2023	29.09.2023	29.09.2023	0	14 000 000	0	14 000 000	0	6 000 000	34 000 000	0	0	18 480 000	18 480 000
27.09.2023	29.09.2023	29.12.2023	29.12.2023	2 333 334	11 666 666	0	14 000 000	-2 000 000	8 000 000	33 666 666	0	0	16 940 000	16 940 000
27.12.2023	29.12.2023	29.03.2024	29.03.2024	0	11 666 666	0	14 000 000	0	8 000 000	33 666 666	0	0	16 940 000	16 940 000
27.03.2024	29.03.2024	28.06.2024	28.06.2024	0	11 666 666	0	14 000 000	0	8 000 000	33 666 666	0	0	16 940 000	16 940 000
26.06.2024	28.06.2024	30.09.2024	30.09.2024	0	11 666 666	0	14 000 000	0	8 000 000	33 666 666	0	0	16 940 000	16 940 000
26.09.2024	30.09.2024	30.12.2024	30.12.2024	2 333 334	9 333 332	0	14 000 000	1 333 333	6 666 667	29 999 999	0	0	15 399 999	15 399 999
26.12.2024	30.12.2024	31.03.2025	31.03.2025	0	9 333 332	0	14 000 000	0	6 666 667	29 999 999	0	0	15 399 999	15 399 999
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	0	9 333 332	0	14 000 000	0	6 666 667	29 999 999	0	0	15 399 999	15 399 999
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	0	9 333 332	0	14 000 000	0	6 666 667	29 999 999	0	0	15 399 999	15 399 999
26.09.2025	30.09.2025	30.12.2025	30.12.2025	2 333 334	6 999 998	0	14 000 000	1 333 333	5 333 333	26 333 331	0	0	13 859 999	13 859 999
26.12.2025	30.12.2025	30.03.2026	30.03.2026	0	6 999 998	0	14 000 000	0	5 333 333	26 333 331	0	0	13 859 999	13 859 999
26.03.2026	30.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	0	6 999 998	0	14 000 000	0	5 333 333	26 333 331	0	0	0	0
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	0	6 999 998	0	14 000 000	0	5 333 333	26 333 331	0	0	0	0
28.09.2026	30.09.2026	30.12.2026	30.12.2026	2 333 334	4 666 664	0	14 000 000	1 333 333	4 000 000	22 666 664	0	0	0	0
28.12.2026	30.12.2026	30.03.2027	30.03.2027	0	4 666 664	0	14 000 000	0	4 000 000	22 666 664	0	0	0	0
26.03.2027	30.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	0	4 666 664	0	14 000 000	0	4 000 000	22 666 664	0	0	0	0
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	0	4 666 664	0	14 000 000	0	4 000 000	22 666 664	0	0	0	0
28.09.2027	30.09.2027	30.12.2027	30.12.2027	2 333 334	2 333 330	0	14 000 000	1 333 333	2 666 667	18 999 997	0	0	0	0
28.12.2027	30.12.2027	30.03.2028	30.03.2028	0	2 333 330	0	14 000 000	0	2 666 667	18 999 997	0	0	0	0
28.03.2028	30.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	0	2 333 330	0	14 000 000	0	2 666 667	18 999 997	0	0	0	0
28.06.2028	30.06.2028	29.09.2028	29.09.2028	0	2 333 330	0	14 000 000	0	2 666 667	18 999 997	0	0	0	0
27.09.2028	29.09.2028	29.12.2028	29.12.2028	2 333 330	0	0	14 000 000	1 333 333	1 333 333	15 333 333	0	0	0	0
27.12.2028	29.12.2028	30.03.2029	30.03.2029	0	0	0	14 000 000	0	1 333 333	15 333 333	0	0	0	0
28.03.2029	30.03.2029	29.06.2029	29.06.2029	0	0	0	14 000 000	0	1 333 333	15 333 333	0	0	0	0
27.06.2029	29.06.2029	28.09.2029	28.09.2029	0	0	0	14 000 000	0	1 333 333	15 333 333	0	0	0	0
26.09.2029	28.09.2029	31.12.2029	31.12.2029	0	0	14 000 000	0	1 333 333	0	0	0	0	0	0

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	4 925
CREDIT AGRICOLE	
Economies totales	83 925
Taux/Prix sans marge bancaire	115 425
Prix avec marge bancaire standard *	213 925
Marge bancaire standard (20 points de base) *	98 500
Prix final	130 000
Marge finale	14 575
Economies réalisées sur négociation finale	- 33 800

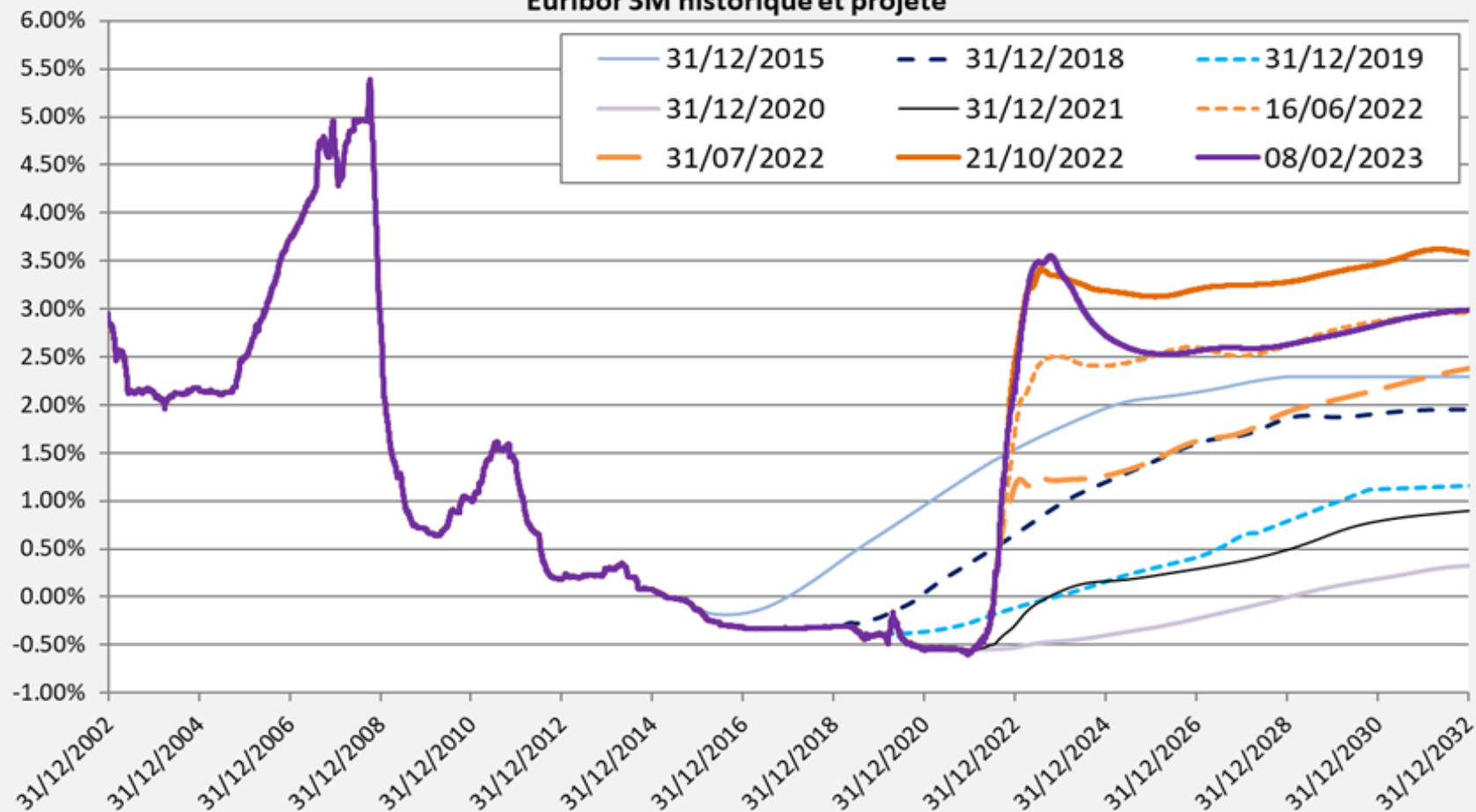
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

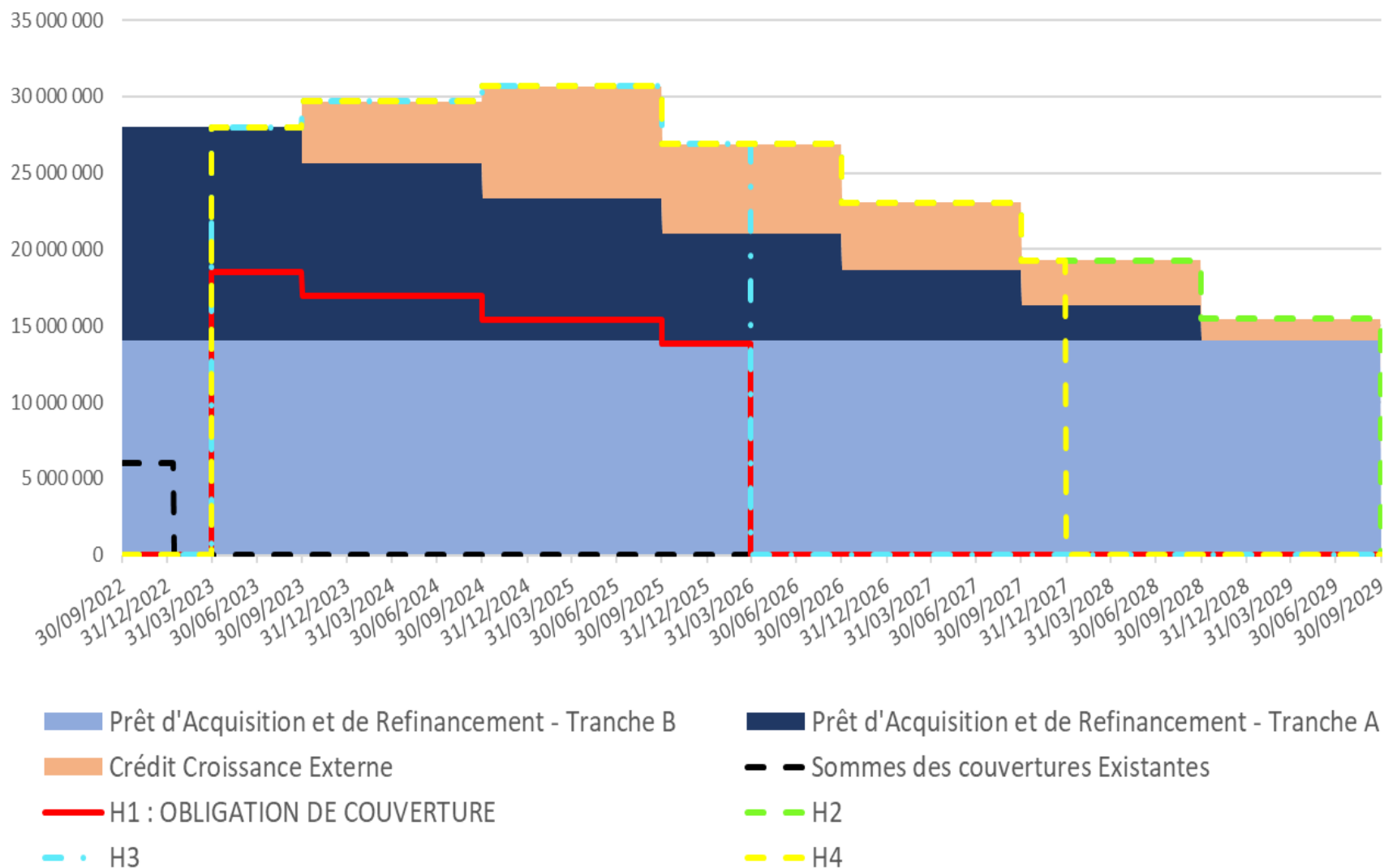
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : impact des taux négatifs sur les swaps
- Rappel : différents types de couverture

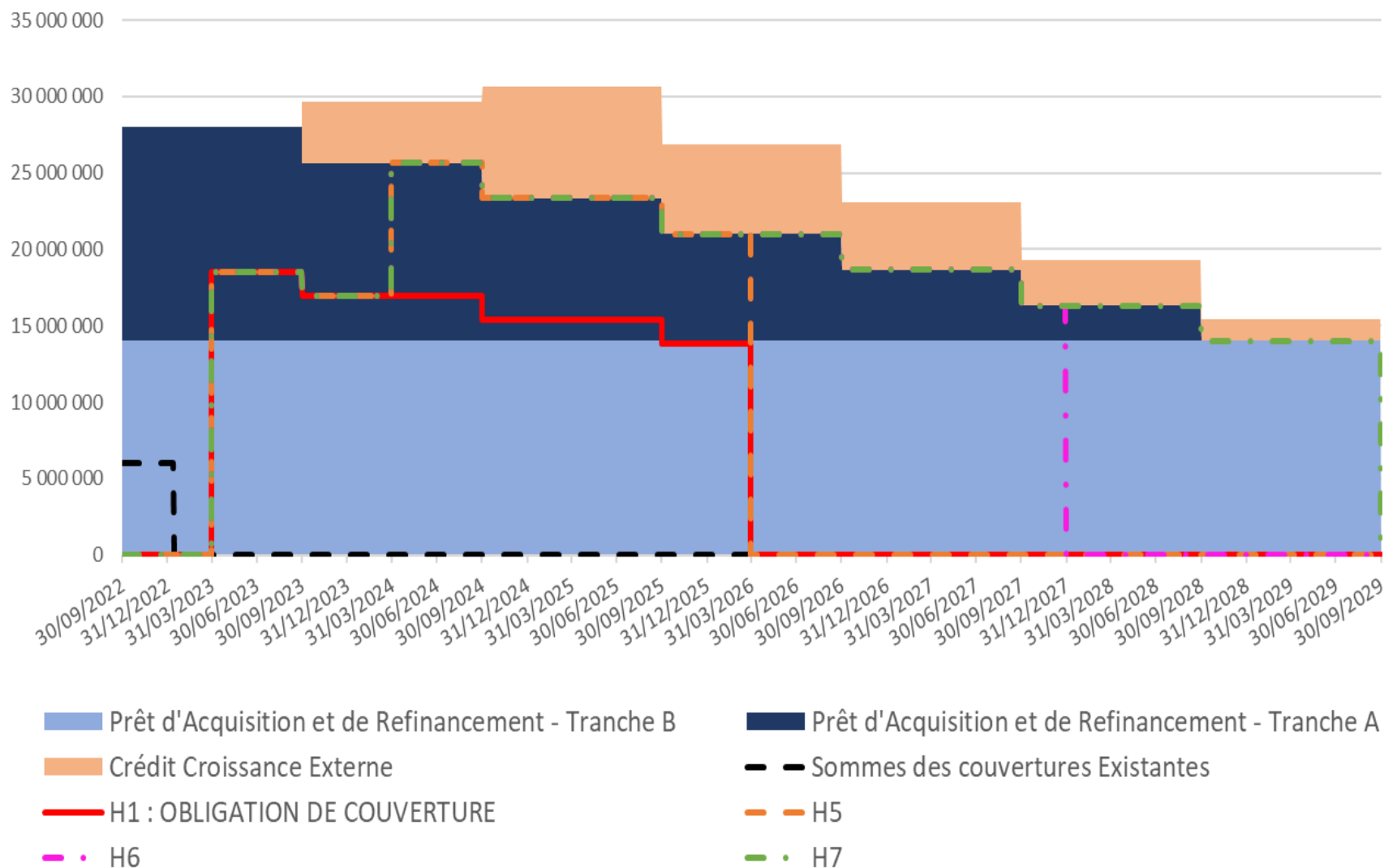
Euribor 3M historique et projeté



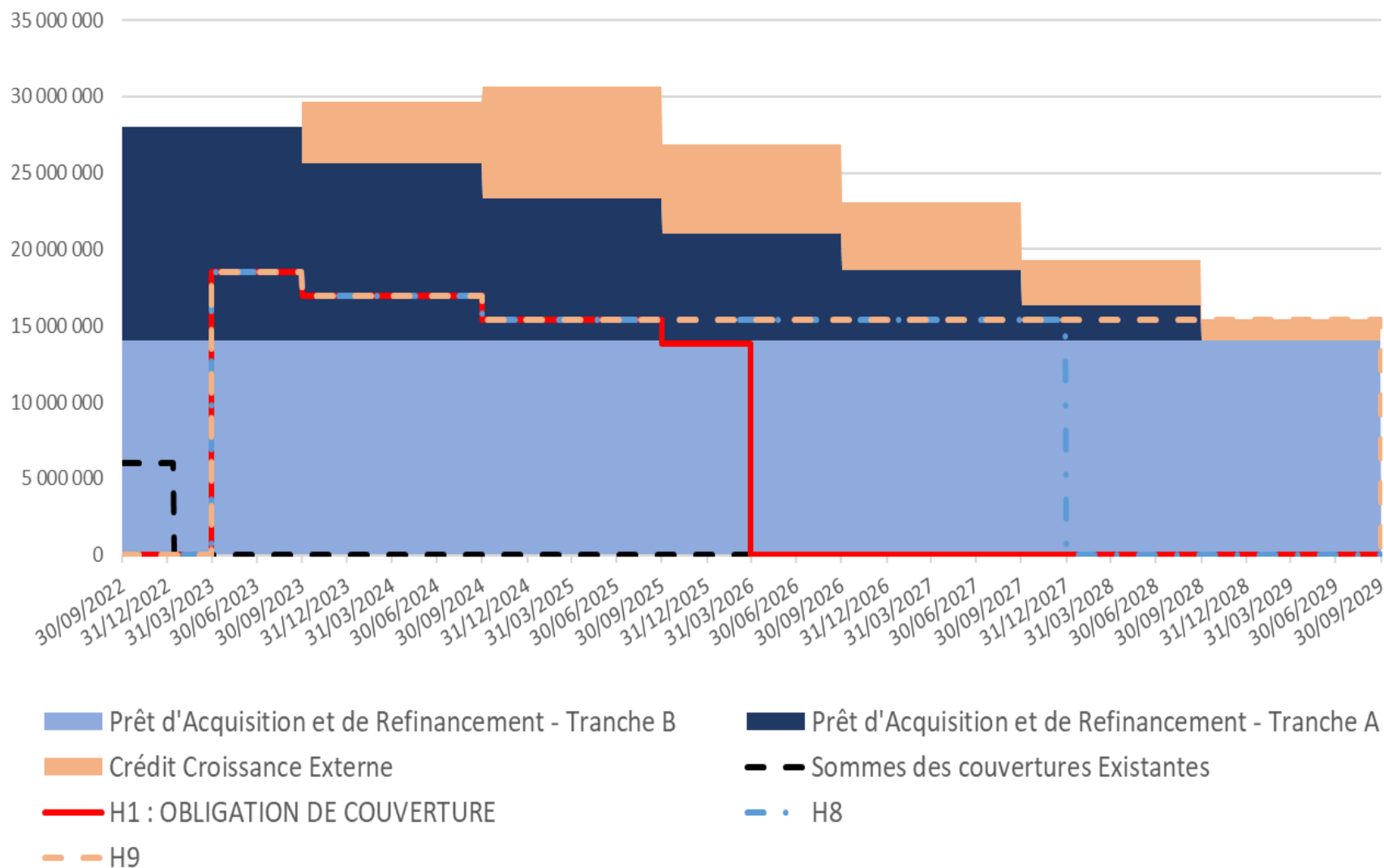
Nouvelles couvertures: Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures: Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures: Différents montants et horizons possibles



Cotations indicatives

Couverture	H1	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8	H9
Durée	3 ans	6,5 ans	3 ans	4,75 ans	3 ans	4,75 ans	6,5 ans	4,75 ans	6,5 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	18 480 000	28 000 000	28 000 000	28 000 000	18 480 000	18 480 000	18 480 000	18 480 000	18 480 000
Début de période	30/03/2023	30/03/2023	30/03/2023	30/03/2023	30/03/2023	30/03/2023	30/03/2023	30/03/2023	30/03/2023
Fin de période	30/03/2026	30/09/2029	30/03/2026	30/12/2027	30/03/2026	30/12/2027	30/09/2029	30/12/2027	30/09/2029
Valeur 1bp en EUR	4 925	16 146	8 907	13 106	6 534	9 913	12 580	7 740	10 478

Taux de swap (cf annexes sur problèmes liés aux taux négatifs)

Swap sans Floor	3,08%	3,10%	3,06%	3,10%	3,07%	3,09%	3,11%	3,11%	3,13%
Floor 0%	0,13%	0,18%	0,13%	0,16%	0,13%	0,16%	0,18%	0,16%	0,18%
Swap avec Floor	3,21%	3,28%	3,20%	3,26%	3,21%	3,26%	3,29%	3,27%	3,31%

Prime d'option lissée

Cap 0% annualisé	3,21%	3,28%	3,20%	3,26%	3,21%	3,26%	3,29%	3,27%	3,31%
Taux financement Max	3,21%	3,28%	3,20%	3,26%	3,21%	3,26%	3,29%	3,27%	3,31%

Cap 1% annualisé	2,28%	2,40%	2,28%	2,36%	2,30%	2,37%	2,41%	2,37%	2,43%
Taux financement Max	3,28%	3,40%	3,28%	3,36%	3,30%	3,37%	3,41%	3,37%	3,43%

Cap 2% annualisé	1,47%	1,64%	1,47%	1,58%	1,49%	1,60%	1,66%	1,59%	1,68%
Taux financement Max	3,47%	3,64%	3,47%	3,58%	3,49%	3,60%	3,66%	3,59%	3,68%

Cap 3% annualisé	0,87%	1,07%	0,88%	1,01%	0,90%	1,03%	1,10%	1,02%	1,11%
Taux financement Max	3,87%	4,07%	3,88%	4,01%	3,90%	4,03%	4,10%	4,02%	4,11%

Prime des options en EUR

Cap 0%	1 495 700	4 810 400	2 692 700	3 949 200	1 979 400	2 983 200	3 747 000	2 339 300	3 123 500
Cap 1%	1 065 300	3 517 800	1 920 400	2 863 500	1 415 400	2 168 100	2 749 500	1 699 100	2 296 100
Cap 2%	684 300	2 401 200	1 240 500	1 919 100	920 400	1 462 000	1 891 100	1 141 000	1 581 400
Cap 3%	404 200	1 573 000	742 000	1 221 400	557 300	940 300	1 253 300	727 500	1 048 600

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix	7
---	---

* la phrase du contrat de financement « si l'eurobor est négatif alors il sera considéré comme étant égal à 0% » représente un coût pour l'emprunteur qui est mesuré par la valeur d'un floor 0% sur la totalité du financement au jour du tirage initial.

*Coût du floor 0% contenu dans le contrat de financement	257 400
--	---------

Cotations indicatives

Voir comparaisons des profils de couverture en annexe

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Fixing	Début	Fin	Paieement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
28/03/2023	30/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	28 000 000	155 989	-3 361 811
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	28 000 000	154 294	-3 207 517
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	29 666 666	163 478	-3 044 040
27/12/2023	29/12/2023	29/03/2024	29/03/2024	29 666 666	163 478	-2 880 562
27/03/2024	29/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	29 666 666	163 478	-2 717 084
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	29 666 666	168 867	-2 548 217
26/09/2024	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	30 666 665	168 988	-2 379 229
26/12/2024	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	30 666 665	168 988	-2 210 241
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	30 666 665	168 988	-2 041 253
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	30 666 665	170 845	-1 870 408
26/09/2025	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	26 866 665	148 048	-1 722 359
26/12/2025	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	26 866 665	146 421	-1 575 938
26/03/2026	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	26 866 665	149 675	-1 426 263
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	26 866 665	149 675	-1 276 587
28/09/2026	30/09/2026	30/12/2026	30/12/2026	23 066 664	127 108	-1 149 479
28/12/2026	30/12/2026	30/03/2027	30/03/2027	23 066 664	125 712	-1 023 767
26/03/2027	30/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	23 066 664	128 505	-895 262
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	23 066 664	128 505	-766 757
28/09/2027	30/09/2027	30/12/2027	30/12/2027	19 266 663	106 169	-660 588
28/12/2027	30/12/2027	30/03/2028	30/03/2028	19 266 663	106 169	-554 419
28/03/2028	30/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	19 266 663	107 335	-447 084
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	19 266 663	106 169	-340 915
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	15 466 667	85 229	-255 686
27/12/2028	29/12/2028	30/03/2029	30/03/2029	15 466 667	85 229	-170 458
28/03/2029	30/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	15 466 667	85 229	-85 229
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	15 466 667	85 229	0

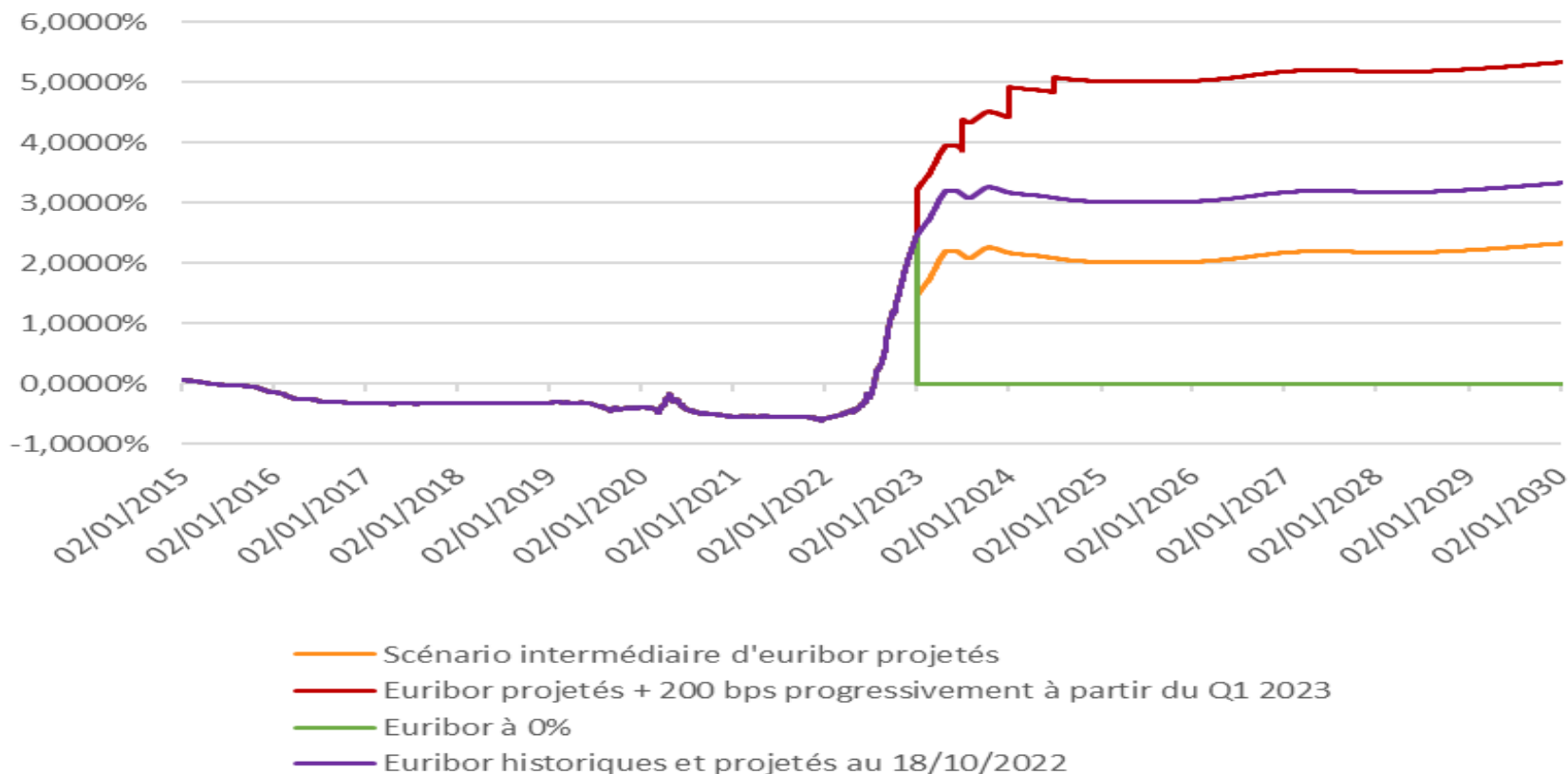
Prime lissée

2,40%

Total à payer

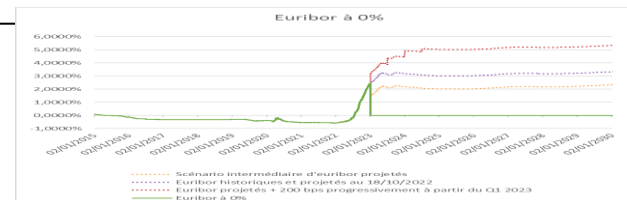
3 517 800

Quatre scénarios d'Euribor

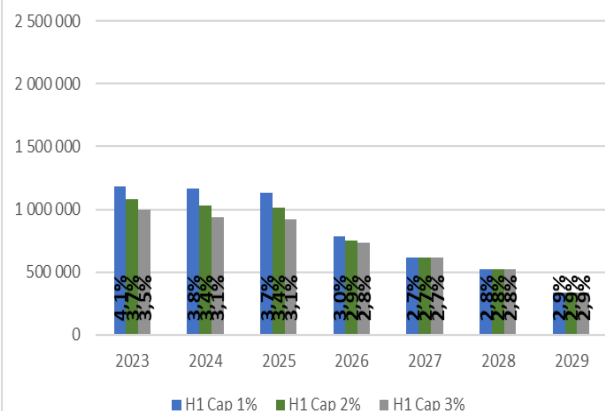


Toutes les simulations de frais financiers démarrent en 2023. Elles incluent la marge de crédit **2,30%** (Tranche A), **2,90%** (Tranche B) et **2,60%** (Crédit Croissance Externe), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

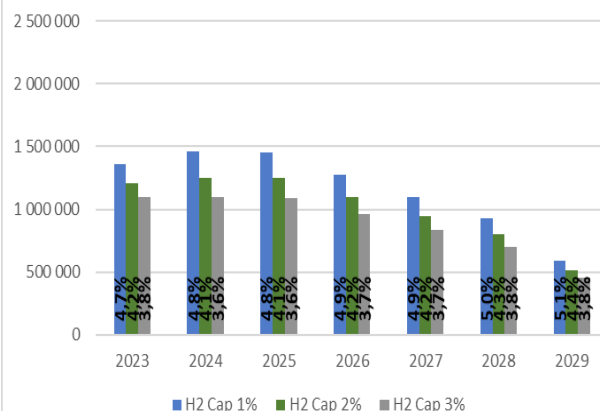
Simulation frais financiers avec Euribor 0%



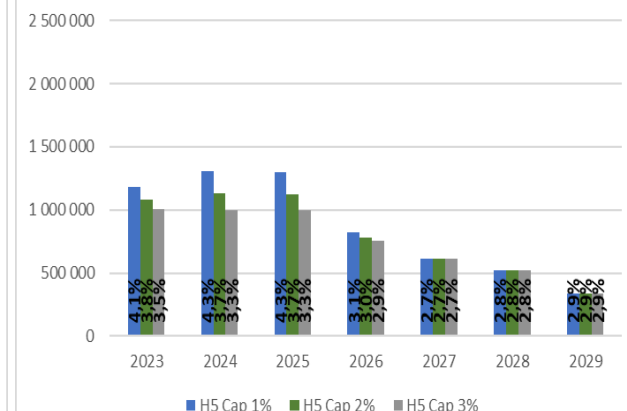
STRATEGIE H1



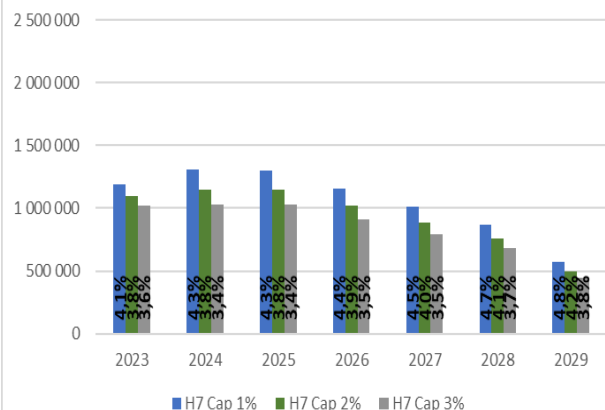
STRATEGIE H2



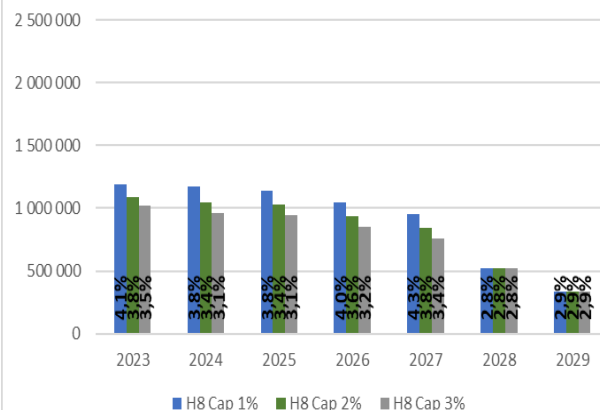
STRATEGIE H5



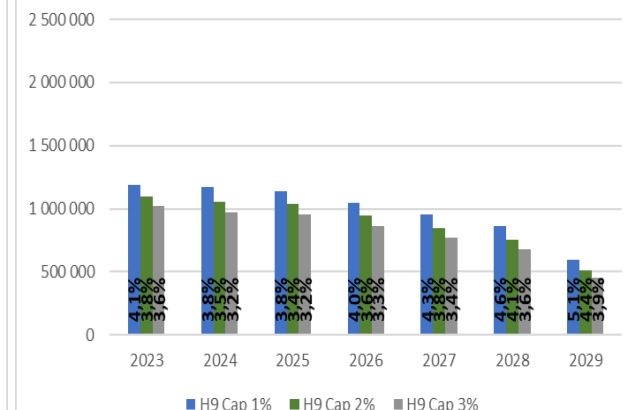
STRATEGIE H7

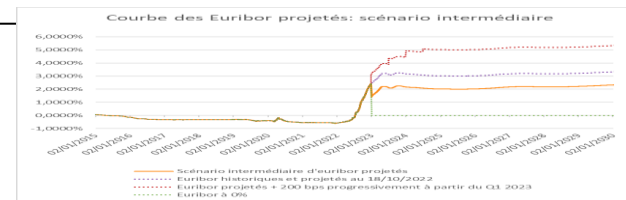


STRATEGIE H8

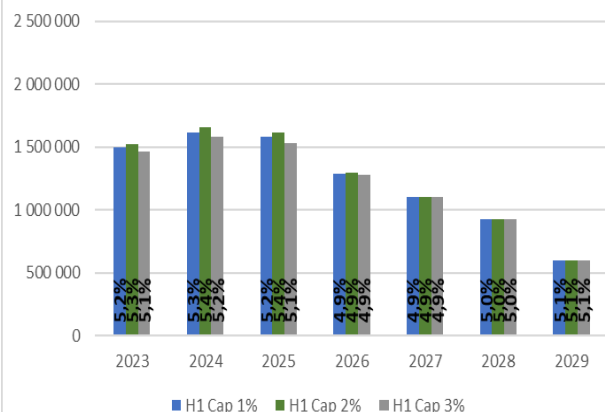


STRATEGIE H9

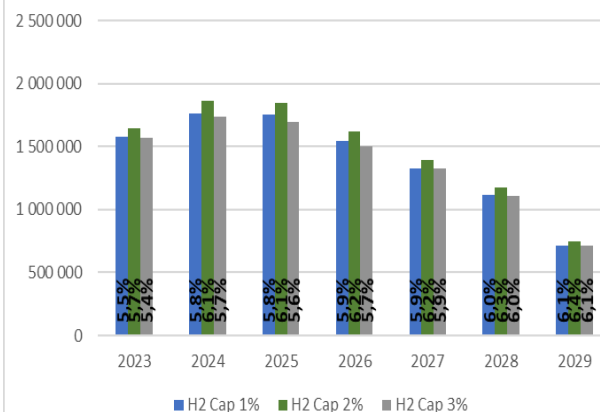




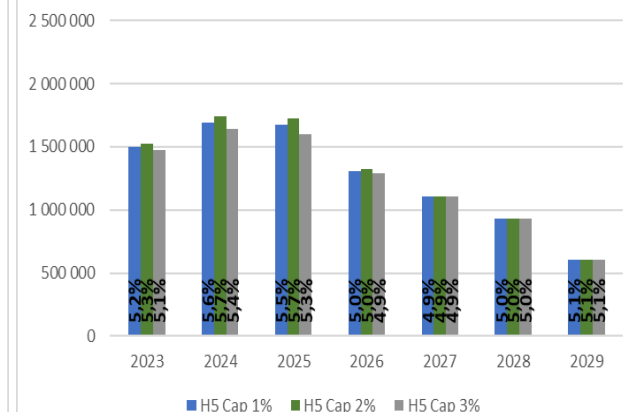
STRATEGIE H1



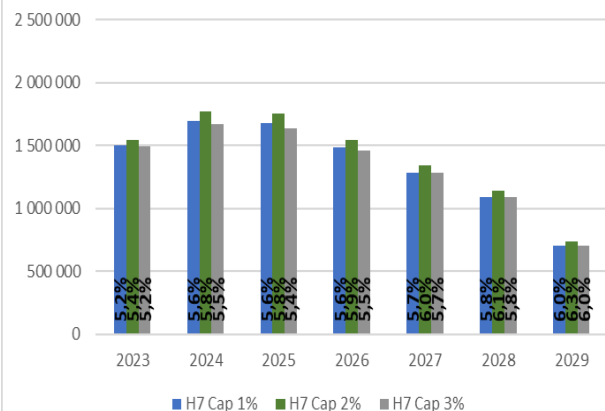
STRATEGIE H2



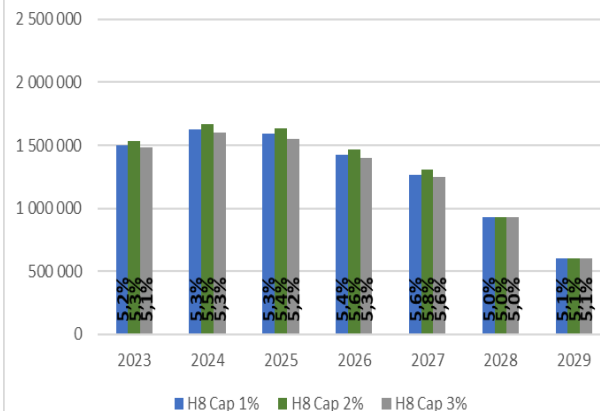
STRATEGIE H5



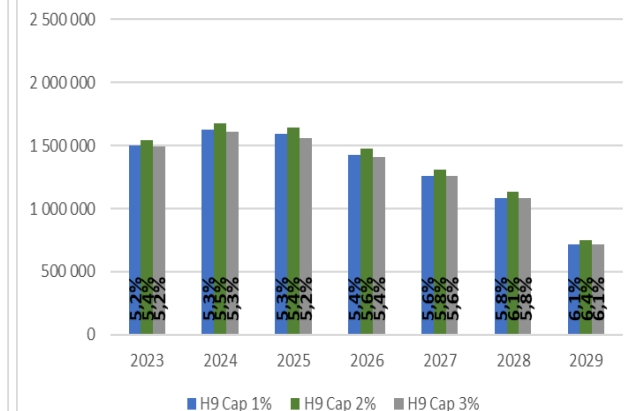
STRATEGIE H7



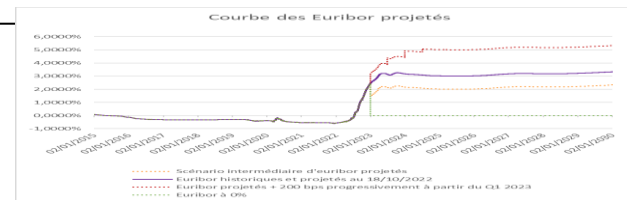
STRATEGIE H8



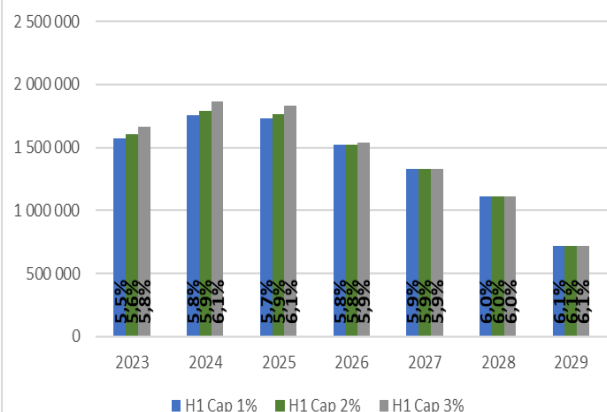
STRATEGIE H9



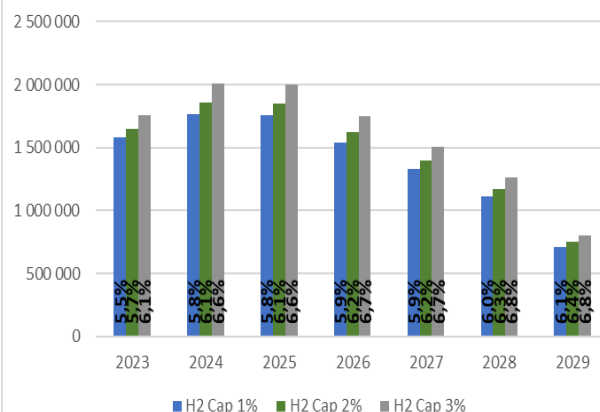
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés



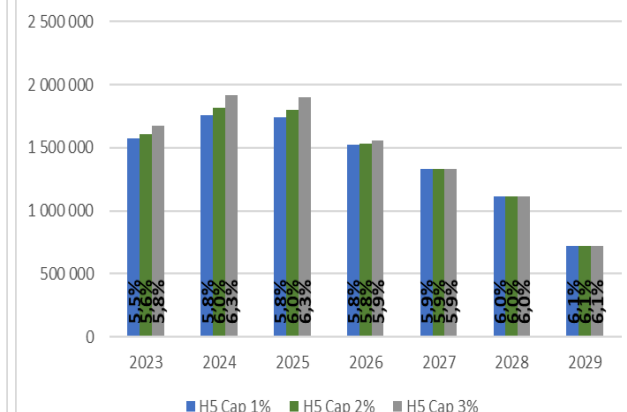
STRATEGIE H1



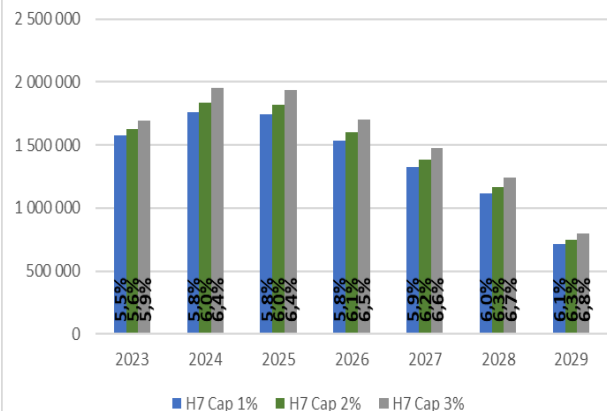
STRATEGIE H2



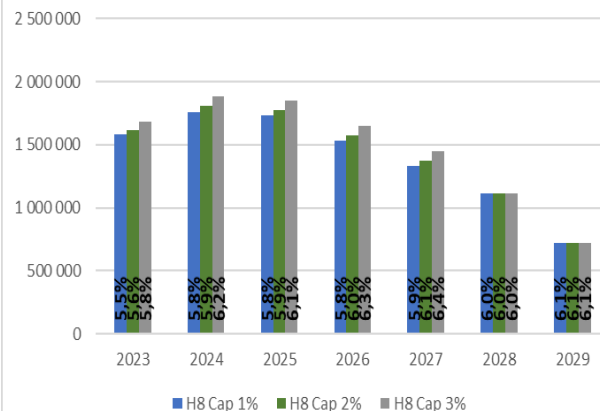
STRATEGIE H5



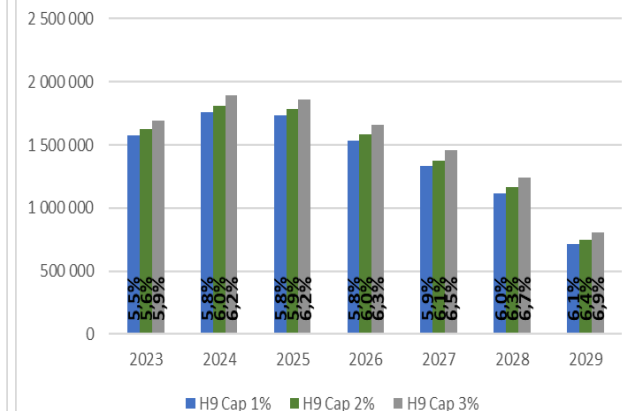
STRATEGIE H7



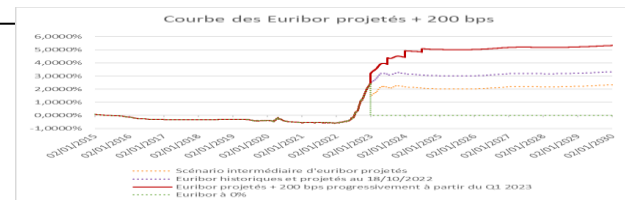
STRATEGIE H8



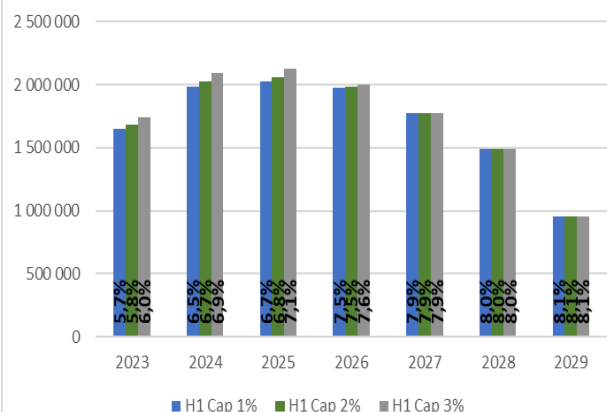
STRATEGIE H9



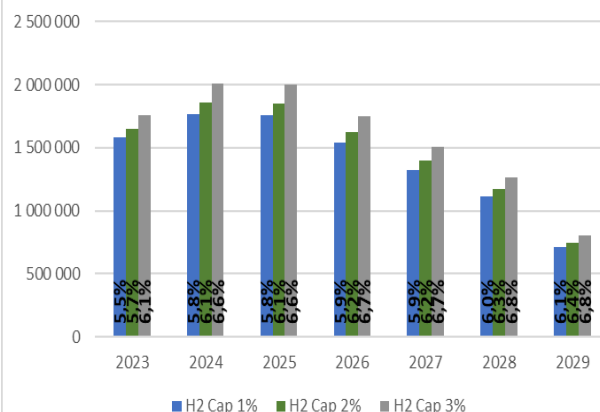
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés + 200 bps



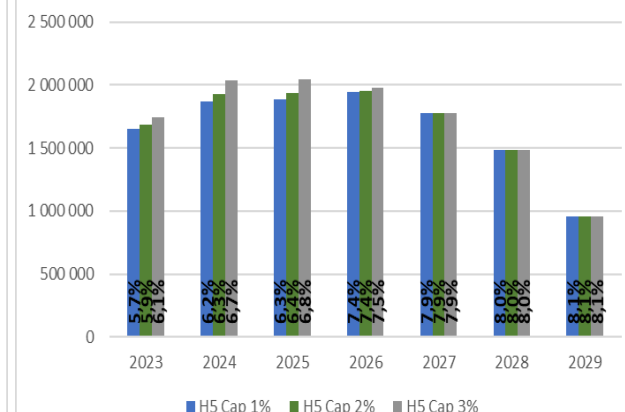
STRATEGIE H1



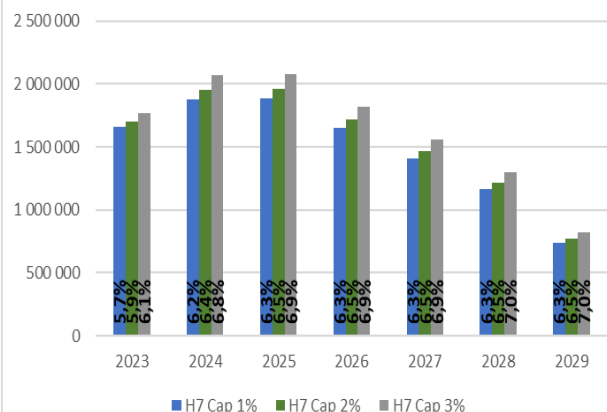
STRATEGIE H2



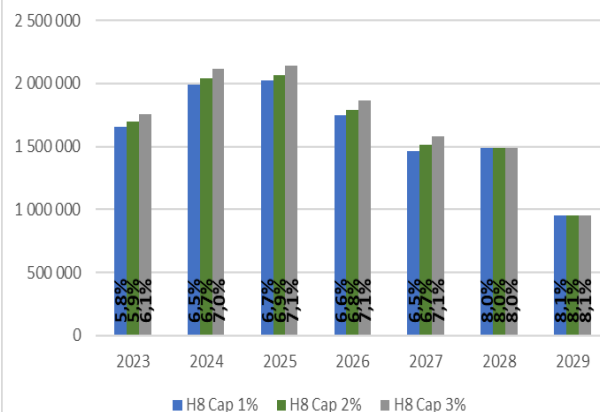
STRATEGIE H5



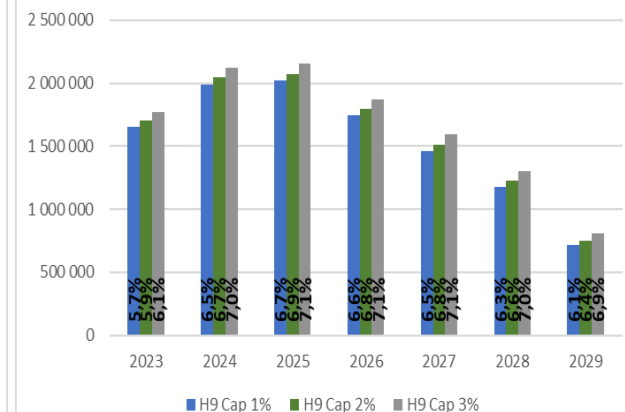
STRATEGIE H7

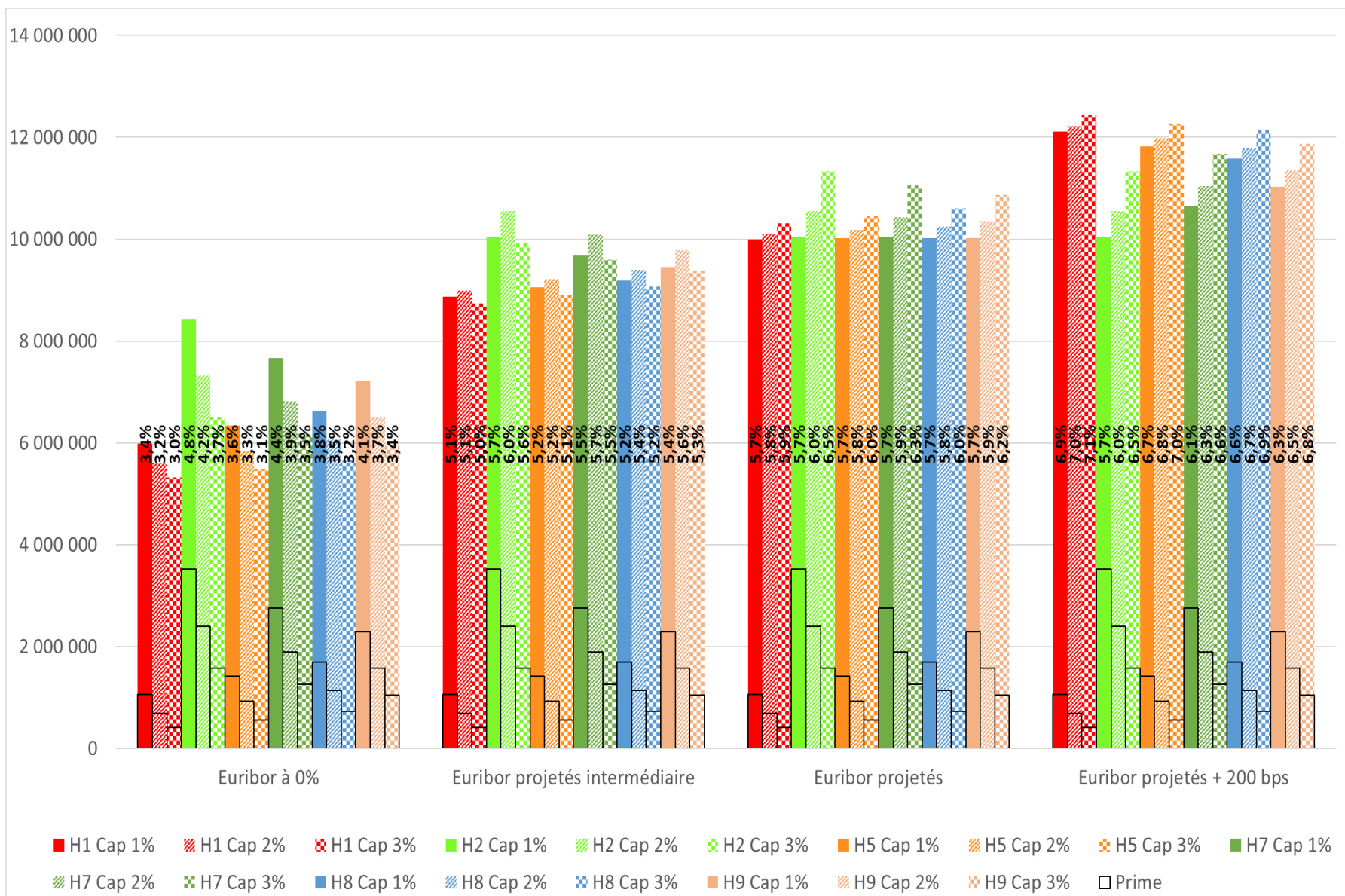


STRATEGIE H8



STRATEGIE H9





Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures -
approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H5		
	H1 Cap 1%	H1 Cap 2%	H1 Cap 3%	H2 Cap 1%	H2 Cap 2%	H2 Cap 3%	H5 Cap 1%	H5 Cap 2%	H5 Cap 3%
Euribor à 0%	5 985 075	5 604 075	5 323 975	8 437 575	7 320 975	6 492 775	6 335 175	5 840 175	5 477 075
Euribor projetés intermédiaire	8 871 586	8 983 086	8 742 309	10 052 184	10 550 194	9 911 109	9 053 741	9 212 178	8 895 409
Euribor projetés	9 993 694	10 105 195	10 317 595	10 052 184	10 550 194	11 336 603	10 014 913	10 173 350	10 463 687
Euribor projetés + 200 bps	12 112 572	12 224 073	12 436 473	10 052 184	10 550 194	11 336 603	11 823 068	11 981 505	12 271 842

	STRATEGIE H7			STRATEGIE H8			STRATEGIE H9		
	H7 Cap 1%	H7 Cap 2%	H7 Cap 3%	H8 Cap 1%	H8 Cap 2%	H8 Cap 3%	H9 Cap 1%	H9 Cap 2%	H9 Cap 3%
Euribor à 0%	7 669 275	6 810 875	6 173 075	6 618 875	6 060 775	5 647 275	7 215 875	6 501 175	5 968 375
Euribor projetés intermédiaire	9 680 712	10 080 341	9 591 409	9 183 894	9 399 815	9 065 609	9 450 566	9 783 665	9 386 709
Euribor projetés	10 037 291	10 436 921	11 057 150	10 024 482	10 240 403	10 600 924	10 017 376	10 350 475	10 865 474
Euribor projetés + 200 bps	10 636 262	11 035 892	11 656 121	11 580 319	11 796 240	12 156 761	11 025 658	11 358 756	11 873 755

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Tableaux d'amortissement (1/2)

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		Crédit Croissance Externe		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Totale
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD		
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	0	14 000 000	0	14 000 000	0	0	28 000 000	6 000 000
28/12/2022	30/12/2022	30/03/2023	30/03/2023	0	14 000 000	0	14 000 000	0	0	28 000 000	6 000 000
28/03/2023	30/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	0	14 000 000	0	14 000 000	0	0	28 000 000	0
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	0	14 000 000	0	14 000 000	0	0	28 000 000	0
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	2 333 334	11 666 666	0	14 000 000	-4 000 000	4 000 000	29 666 666	0
27/12/2023	29/12/2023	29/03/2024	29/03/2024	0	11 666 666	0	14 000 000	0	4 000 000	29 666 666	0
27/03/2024	29/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	11 666 666	0	14 000 000	0	4 000 000	29 666 666	0
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	0	11 666 666	0	14 000 000	0	4 000 000	29 666 666	0
26/09/2024	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	2 333 334	9 333 332	0	14 000 000	-3 333 333	7 333 333	30 666 665	0
26/12/2024	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	0	9 333 332	0	14 000 000	0	7 333 333	30 666 665	0
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	0	9 333 332	0	14 000 000	0	7 333 333	30 666 665	0
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	0	9 333 332	0	14 000 000	0	7 333 333	30 666 665	0
26/09/2025	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	2 333 334	6 999 998	0	14 000 000	1 466 667	5 866 667	26 866 665	0
26/12/2025	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	0	6 999 998	0	14 000 000	0	5 866 667	26 866 665	0
26/03/2026	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	0	6 999 998	0	14 000 000	0	5 866 667	26 866 665	0
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	0	6 999 998	0	14 000 000	0	5 866 667	26 866 665	0
28/09/2026	30/09/2026	30/12/2026	30/12/2026	2 333 334	4 666 664	0	14 000 000	1 466 667	4 400 000	23 066 664	0
28/12/2026	30/12/2026	30/03/2027	30/03/2027	0	4 666 664	0	14 000 000	0	4 400 000	23 066 664	0
26/03/2027	30/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	0	4 666 664	0	14 000 000	0	4 400 000	23 066 664	0
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	0	4 666 664	0	14 000 000	0	4 400 000	23 066 664	0
28/09/2027	30/09/2027	30/12/2027	30/12/2027	2 333 334	2 333 330	0	14 000 000	1 466 667	2 933 333	19 266 663	0
28/12/2027	30/12/2027	30/03/2028	30/03/2028	0	2 333 330	0	14 000 000	0	2 933 333	19 266 663	0
28/03/2028	30/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	2 333 330	0	14 000 000	0	2 933 333	19 266 663	0
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	2 333 330	0	14 000 000	0	2 933 333	19 266 663	0
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	2 333 330	0	0	14 000 000	1 466 667	1 466 667	15 466 667	0
27/12/2028	29/12/2028	30/03/2029	30/03/2029	0	0	0	14 000 000	0	1 466 667	15 466 667	0
28/03/2029	30/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	0	0	14 000 000	0	1 466 667	15 466 667	0
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	0	0	14 000 000	0	1 466 667	15 466 667	0
26/09/2029	28/09/2029	31/12/2029	31/12/2029	0	0	14 000 000	0	1 466 667	0	0	0

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION DE COUVERTUR E	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8	H9
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0
28/12/2022	30/12/2022	30/03/2023	30/03/2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0
28/03/2023	30/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	18 480 000	28 000 000	28 000 000	28 000 000	18 480 000	18 480 000	18 480 000	18 480 000	18 480 000
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	18 480 000	28 000 000	28 000 000	28 000 000	18 480 000	18 480 000	18 480 000	18 480 000	18 480 000
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	16 940 000	29 666 666	29 666 666	29 666 666	16 940 000	16 940 000	16 940 000	16 940 000	16 940 000
27/12/2023	29/12/2023	29/03/2024	29/03/2024	16 940 000	29 666 666	29 666 666	29 666 666	16 940 000	16 940 000	16 940 000	16 940 000	16 940 000
27/03/2024	29/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	16 940 000	29 666 666	29 666 666	29 666 666	25 666 666	25 666 666	25 666 666	16 940 000	16 940 000
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	16 940 000	29 666 666	29 666 666	29 666 666	25 666 666	25 666 666	25 666 666	16 940 000	16 940 000
26/09/2024	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	15 399 999	30 666 665	30 666 665	30 666 665	23 333 332	23 333 332	23 333 332	15 399 999	15 399 999
26/12/2024	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	15 399 999	30 666 665	30 666 665	30 666 665	23 333 332	23 333 332	23 333 332	15 399 999	15 399 999
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	15 399 999	30 666 665	30 666 665	30 666 665	23 333 332	23 333 332	23 333 332	15 399 999	15 399 999
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	15 399 999	30 666 665	30 666 665	30 666 665	23 333 332	23 333 332	23 333 332	15 399 999	15 399 999
26/09/2025	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	13 859 999	26 866 665	26 866 665	26 866 665	20 999 998	20 999 998	20 999 998	15 399 999	15 399 999
26/12/2025	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	13 859 999	26 866 665	26 866 665	26 866 665	20 999 998	20 999 998	20 999 998	15 399 999	15 399 999
26/03/2026	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	0	26 866 665	0	26 866 665	0	20 999 998	20 999 998	15 399 999	15 399 999
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	0	26 866 665	0	26 866 665	0	20 999 998	20 999 998	15 399 999	15 399 999
28/09/2026	30/09/2026	30/12/2026	30/12/2026	0	23 066 664	0	23 066 664	0	18 666 664	18 666 664	15 399 999	15 399 999
28/12/2026	30/12/2026	30/03/2027	30/03/2027	0	23 066 664	0	23 066 664	0	18 666 664	18 666 664	15 399 999	15 399 999
26/03/2027	30/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	0	23 066 664	0	23 066 664	0	18 666 664	18 666 664	15 399 999	15 399 999
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	0	23 066 664	0	23 066 664	0	18 666 664	18 666 664	15 399 999	15 399 999
28/09/2027	30/09/2027	30/12/2027	30/12/2027	0	19 266 663	0	19 266 663	0	16 333 330	16 333 330	15 399 999	15 399 999
28/12/2027	30/12/2027	30/03/2028	30/03/2028	0	19 266 663	0	0	0	0	16 333 330	0	15 399 999
28/03/2028	30/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	19 266 663	0	0	0	0	16 333 330	0	15 399 999
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	19 266 663	0	0	0	0	16 333 330	0	15 399 999
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	0	15 466 667	0	0	0	0	14 000 000	0	15 399 999
27/12/2028	29/12/2028	30/03/2029	30/03/2029	0	15 466 667	0	0	0	0	14 000 000	0	15 399 999
28/03/2029	30/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	15 466 667	0	0	0	0	14 000 000	0	15 399 999
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	15 466 667	0	0	0	0	14 000 000	0	15 399 999
26/09/2029	28/09/2029	31/12/2029	31/12/2029	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableaux d'amortissement Couvertures existantes

Couverture CIC (1)

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer
11/01/2019	15/01/2019	15/04/2019	15/04/2019	4 500 000	3 150
11/04/2019	15/04/2019	15/07/2019	15/07/2019	4 500 000	3 185
11/07/2019	15/07/2019	14/10/2019	14/10/2019	4 500 000	3 185
10/10/2019	14/10/2019	13/01/2020	13/01/2020	4 500 000	3 185
09/01/2020	13/01/2020	14/04/2020	14/04/2020	4 500 000	3 220
08/04/2020	14/04/2020	13/07/2020	13/07/2020	4 500 000	3 150
09/07/2020	13/07/2020	13/10/2020	13/10/2020	4 500 000	3 220
09/10/2020	13/10/2020	13/01/2021	13/01/2021	4 500 000	3 220
11/01/2021	13/01/2021	13/04/2021	13/04/2021	4 500 000	3 150
09/04/2021	13/04/2021	13/07/2021	13/07/2021	4 500 000	3 185
09/07/2021	13/07/2021	13/10/2021	13/10/2021	4 500 000	3 220
11/10/2021	13/10/2021	13/01/2022	13/01/2022	4 500 000	3 220
11/01/2022	13/01/2022	13/04/2022	13/04/2022	4 500 000	3 150
11/04/2022	13/04/2022	13/07/2022	13/07/2022	4 500 000	3 185
11/07/2022	13/07/2022	13/10/2022	13/10/2022	4 500 000	3 220
11/10/2022	13/10/2022	13/01/2023	13/01/2023	4 500 000	3 220

Couverture CIC (2)

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer
11/01/2019	15/01/2019	15/04/2019	15/04/2019	4 500 000	2 475
11/04/2019	15/04/2019	15/07/2019	15/07/2019	4 500 000	2 503
11/07/2019	15/07/2019	14/10/2019	14/10/2019	3 750 000	2 085
10/10/2019	14/10/2019	13/01/2020	13/01/2020	3 750 000	2 085
09/01/2020	13/01/2020	14/04/2020	14/04/2020	3 750 000	2 108
08/04/2020	14/04/2020	13/07/2020	13/07/2020	3 750 000	2 063
09/07/2020	13/07/2020	13/10/2020	13/10/2020	3 000 000	1 687
09/10/2020	13/10/2020	13/01/2021	13/01/2021	3 000 000	1 687
11/01/2021	13/01/2021	13/04/2021	13/04/2021	3 000 000	1 650
09/04/2021	13/04/2021	13/07/2021	13/07/2021	3 000 000	1 668
09/07/2021	13/07/2021	13/10/2021	13/10/2021	2 250 000	1 265
11/10/2021	13/10/2021	13/01/2022	13/01/2022	2 250 000	1 265
11/01/2022	13/01/2022	13/04/2022	13/04/2022	2 250 000	1 238
11/04/2022	13/04/2022	13/07/2022	13/07/2022	2 250 000	1 251
11/07/2022	13/07/2022	13/10/2022	13/10/2022	1 500 000	843
11/10/2022	13/10/2022	13/01/2023	13/01/2023	1 500 000	843

Les dates de fixing des couvertures existantes sont différentes de celles des nouveaux financements. Le décalage étant de moins d'une semaine, l'impact financier serait mineur si un Euribor devait bouger entre les dates de fixing du financement et celles des couvertures. Néanmoins, si les banques de couverture actuelles traitent des nouvelles couvertures, il sera intéressant de voir si elles peuvent ajuster les dates des anciennes couvertures sans frais.

Cap avec plafond à 0%

- *La prime d'une option peut être payée intégralement à la mise en place de l'option ou de manière lissée au fil du temps en l'exprimant en pourcentage du financement, comme pour le taux d'un swap. Cette seconde solution permet d'étaler le paiement de la prime dans le temps.*

Avantages :**Par rapport au swap:**

- Aucun risque de valorisation négative contrairement au swap, donc aucun risque d'avoir à déboursier une soulte imprévue en cas de déboucllement anticipé (seule resterait à payer la partie étalée de la prime des années à venir).
- Taux de financement très raisonnable (voir cotations ci-après), qui reproduit le taux de swap avec plancher (hors marge bancaire). En incluant les marges bancaires (plus faibles sur les caps que les swaps avec plancher d'environ 10bps pour des raisons techniques), le taux du cap peut être plus avantageux que celui du swap avec floor 0%.

Par rapport aux caps 0,50% ou 1% :

- Meilleur rapport entre le niveau de frais financiers minimum et le niveau maximum du fait du plancher 0% sur le financement qui empêche de profiter d'une baisse des taux supplémentaire.

Inconvénients:**Par rapport au swap avec plancher 0% :**

Prime à payer, toutefois le taux de financement global est similaire, voire meilleur, que celui du swap avec floor et la prime peut être étalée pour répliquer les frais financiers d'un swap et annuler cet inconvénient.

Par rapport aux caps 0,50% ou 1% :

Prime plus élevée, mais le rapport prime / taux plafond est plus avantageux en cas de hausse des taux plus rapide que ne le prévoit le marché. A l'inverse, le cap 0,50% ou 1% seront plus avantageux si les taux ne montent pas ou baissent (principe de la franchise d'assurance qui est avantageuse lorsqu'il n'y a pas de sinistre).

- Finaliser un choix de stratégie
- Engager les discussions avec les banques pour finaliser la documentation réglementaire et leur demander des cotations indicatives
- Organiser la transaction

- Valorisation des couvertures existantes
- Contraintes liées aux taux négatifs
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

IR Portfolio Valuation - MYMOBILITY

Value Date: 11/10/2022

Calculation Date: 11/10/2022

Allocation/Link ID	Strategy ID	Trade ID	Counterparty	Trade	Effective	Maturity	Trade Type	Strike	Index	Initial Notional	Outstanding Notional
Derivatives - Swap											
CIC01-D	CIC01-D	1	CIC	10-Jan-19	15-Jan-19	13-Jan-23	Swap PAY	0,2800%	RECEIVE Euribor3m	EUR 4 500 000,00	EUR 4 500 000,00
CIC02-D	CIC02-D	2	CIC	10-Jan-19	15-Jan-19	13-Jan-23	Swap PAY	0,2200%	RECEIVE Euribor3m	EUR 4 500 000,00	EUR 1 500 000,00
											6 000 000,00
										TOTAL	6 000 000,00

Valuation				
EUR				
Fair Value *	Intrinsic Value	Time Value	Fair Value **	Accrued Interests
0,21%	9 589,48	9 589,48	-	12 774,48
0,24%	3 655,67	3 655,67	-	4 489,84
	13 245,15	13 245,15	-	17 264,32
	13 245,15	13 245,15	-	-4 019,17

S'il existe des couvertures en vie et que ces dernières ont été mises en place sur une autre entité juridique, il est possible de réaliser une novation. Attention, cette dernière nécessite de refaire toute la documentation ce qui peut prendre plusieurs semaines.

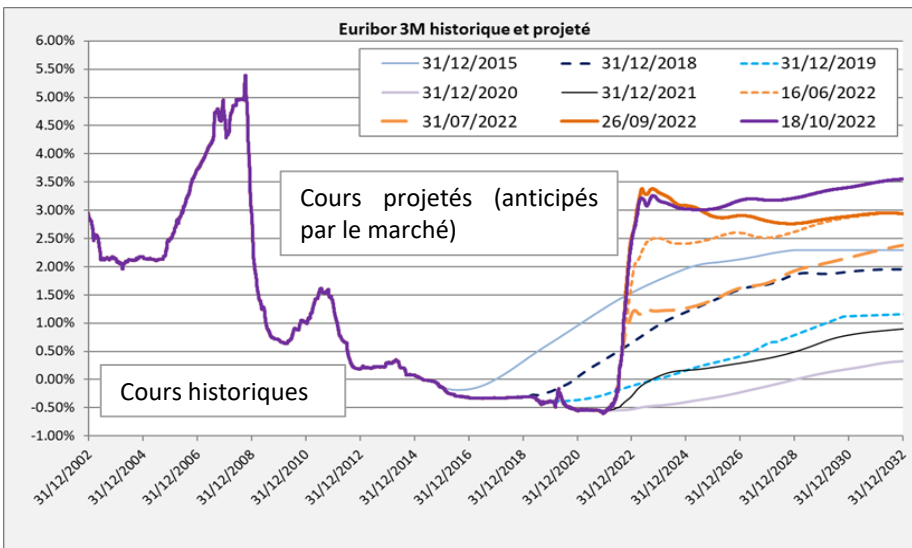
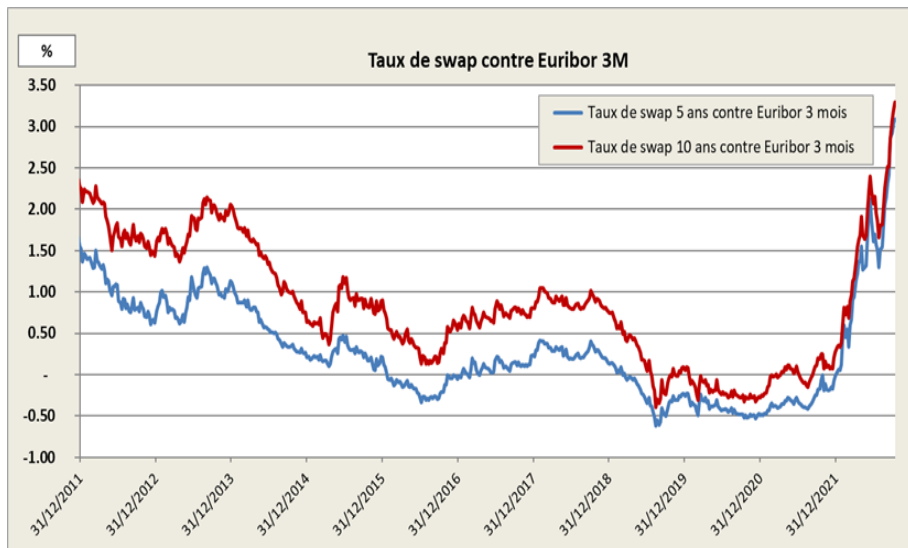
Les **taux euro à court et moyen terme sont sur leurs plus bas niveaux historiques** du fait de la faiblesse persistante de la croissance et des actions « quantitatives » de nombreuses banques centrales, dont la BCE, pour tenter de relancer l'inflation: taux monétaires négatifs, rachats massifs d'obligations pour faire baisser les taux fixés par l'offre et la demande et injections de liquidités pour favoriser les prêts.

En conséquence:

- l'Euribor 3 mois positif;
- les taux de swap sont positifs dès à présent.

Face à ces taux négatifs, qui doivent normalement se répercuter sur les prêts au bénéfice des emprunteurs, qui devraient toucher des intérêts sur les montants empruntés, **les banques ont instauré un plancher (« floor ») sur la rémunération de leurs financements.**

Or, ces **planchers annihilent l'efficacité des swaps (et des tunnels/collars)** qui ne sont pas prévus pour répliquer cette situation de taux variables négatifs (cf informations ci-après).



Une vidéo détaillant ce souci est visible sur le blog de KERIUS Finance [en cliquant ici](#).

Le contrat de financement prévoit que l'Euribor ne peut pas être négatif, donc que la banque ne paiera pas d'intérêts à l'emprunteur.

Or, un swap de taux qui permet de fixer le taux d'une dette est un contrat par lequel l'entreprise s'engage à:

- recevoir un taux variable sur le montant de la dette couverte (pour annuler celui du financement)
- payer un taux fixe sur le même montant.

Une couverture par swap classique, qui ne réplique pas ce plancher, c'est-à-dire dont la « jambe » variable n'inclurait pas également un plancher, présente deux inconvénients:

- Pas de plafonnement du taux de financement global: le taux Euribor négatif s'ajoute au taux fixe à payer par l'entreprise.
- Problème potentiel pour l'application de la comptabilité de couverture: si les couvertures ne sont plus considérées comme efficaces par les CAC du fait de ce déplafonnement du taux de financement, l'intégralité des variations de valorisation (mark to market) des swaps sera enregistrée en résultat financier (autrement dit, pas différé dans le temps).

Un problème similaire se présente avec le collar: le plancher du collar double le plancher du financement. En cas de taux négatifs, il induit une perte qui accroît les frais financiers au-delà du taux plafond (cap).

Solutions techniques:

- Inclure dans le swap un plancher répliquant celui du financement, mais cela a un coût. Cf simulations.
- Opter pour une couverture par cap (plafond), qui ne peut générer de valorisation négative en cas de taux négatifs.

Financement

CONTRAT DE CREDITS SENIOR

en date du 30 septembre 2022

Prêt d'Acquisition et de Refinancement : EUR 28.000.000

Crédit Renouvelable : EUR 5.000.000

Crédit de Croissance Externe Confirmé : EUR 8.000.000

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé : EUR 10.000.000

Entre

INCLUSION

en qualité d'Emprunteur

et

BANQUE CIC EST

en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés

et

BANQUE CIC EST

en qualité d'Arrangeur Mandaté

et

BANQUE CIC EST

en qualité de Prêteur Senior Initial

« **Date de Signature** » désigne la date de signature du Contrat, soit le 30 septembre 2022.

« **Date de Réalisation** » désigne la date à laquelle il sera procédé à l'Acquisition et au refinancement des Dettes Existantes Refinancées, qui coïncidera avec la Date de Signature.

« **Date Finale de Remboursement de la Tranche A** » désigne le 30 septembre 2028.

« **Date Finale de Remboursement de la Tranche B** » désigne le 30 septembre 2029.

« **Date Finale de Remboursement des Crédits de Croissance Externe** » désigne le 30 septembre 2029.

« **Date Finale du Crédit Renouvelable** » désigne le 30 septembre 2029.

« **Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement** » désigne la tranche amortissable du Prêt d'Acquisition et de Refinancement d'un montant en principal de EUR 14.000.000 (quatorze millions d'Euros) mise à la disposition de l'Emprunteur par le Prêteur Senior Initial à la Date de Réalisation.

« **Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement** » désigne la tranche in fine du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, d'un montant en principal de EUR 14.000.000 (trente-quatorze millions d'Euros) mise à la disposition de l'Emprunteur par le Prêteur Senior Initial à la Date de Réalisation.

« **Période d'Utilisation 1 des Crédits de Croissance Externe** » désigne la période commençant à la Date de Réalisation (incluse) et s'achevant à la première (1^{ère}) Date Anniversaire (incluse), durant laquelle le Crédit de Croissance Externe Confirmé ou le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé) pourra être mis à la disposition de l'Emprunteur sous forme de Tirages.

« **Période d'Utilisation 2 des Crédits de Croissance Externe** » désigne la période commençant le 1^{er} octobre 2023 (inclus) et s'achevant à la deuxième (2^{ème}) Date Anniversaire (incluse), durant laquelle le Crédit de Croissance Externe Confirmé ou le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé) pourra être mis à la disposition de l'Emprunteur sous forme de Tirages.

« **Période d'Utilisation 3 des Crédits de Croissance Externe** » désigne la période commençant le 1^{er} octobre 2024 (inclus) et s'achevant à la troisième (3^{ème}) Date Anniversaire (incluse), durant laquelle le Crédit de Croissance Externe Confirmé ou le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé) pourra être mis à la disposition de l'Emprunteur sous forme de Tirages.

« **Période d'Utilisation du Crédit Renouvelable** » désigne la période commençant à la date tombant trois (3) Jours Ouvrés suivant la Date de Réalisation (incluse) et s'achevant le jour tombant un (1) mois avant la Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable, durant laquelle le Crédit Renouvelable pourra être mis à la disposition de l'Emprunteur.

Remboursement (1/3)

6. REMBOURSEMENT DES CREDITS SENIOR

6.1 Remboursement normal des Crédits Senior

6.1.1 Remboursement de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants en principal mis à sa

disposition au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Montant à rembourser en principal de la Tranche A (en EUR)
30 septembre 2023	EUR 2.333.334
30 septembre 2024	EUR 2.333.334
30 septembre 2025	EUR 2.333.334
30 septembre 2026	EUR 2.333.334
30 septembre 2027	EUR 2.333.334
30 septembre 2028	EUR 2.333.330

A la Date Finale de Remboursement de la Tranche A, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement.

6.1.2 Remboursement de la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, en Euro, en une fois à la Date Finale de Remboursement de la Tranche B.

A la Date Finale de Remboursement de la Tranche B, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement.

6.1.3 Remboursement du Crédit Renouvelable

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants en principal de chaque Tirage mis à sa disposition au titre du Crédit Renouvelable, en Euro, à la Date de Paiement d'Intérêts applicable au Tirage concerné.

A la Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant au Crédit Renouvelable.

Remboursement (2/3)

6.1.4 Remboursement du Crédit de Croissance Externe Confirmé

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé :

- (i) au cours de la Période d'Utilisation 1 des Crédits de Croissance Externe, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
30 septembre 2024	1/6 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2025	1/6 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2026	1/6 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2027	1/6 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2028	1/6 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2029	1/6 ^{ème} de l'EC

- (ii) au cours de la Période d'Utilisation 2 des Crédits de Croissance Externe, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
30 septembre 2025	1/5 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2026	1/5 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2027	1/5 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2028	1/5 ^{ème} de l'EC

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
30 septembre 2029	1/5 ^{ème} de l'EC

- (iii) au cours de la Période d'Utilisation 3 des Crédits de Croissance Externe, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
30 septembre 2026	1/4 de l'EC
30 septembre 2027	1/4 de l'EC
30 septembre 2028	1/4 de l'EC
30 septembre 2029	1/4 de l'EC

étant précisé que, pour les besoins des paragraphes (i) à (iii) ci-dessus, « EC » désigne le montant de l'Encours au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé pour la Période d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe concernée tel qu'arrêté à la Date de Consolidation concernée (incluse).

A la Date Finale de Remboursement des Crédits de Croissance Externe, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant au Crédit de Croissance Externe Confirmé.

Remboursement (3/3)

6.1.5 Remboursement du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé) :

- (i) au cours de la Période d'Utilisation 1 des Crédits de Croissance Externe, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
30 septembre 2024	1/6 ^{ème} de l'EC

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
30 septembre 2025	1/6 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2026	1/6 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2027	1/6 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2028	1/6 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2029	1/6 ^{ème} de l'EC

- (ii) au cours de la Période d'Utilisation 2 des Crédits de Croissance Externe, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
30 septembre 2025	1/5 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2026	1/5 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2027	1/5 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2028	1/5 ^{ème} de l'EC
30 septembre 2029	1/5 ^{ème} de l'EC

- (iii) au cours de la Période d'Utilisation 3 des Crédits de Croissance Externe, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
30 septembre 2026	1/4 de l'EC
30 septembre 2027	1/4 de l'EC
30 septembre 2028	1/4 de l'EC
30 septembre 2029	1/4 de l'EC

étant précisé que, pour les besoins des paragraphes (i) à (iii) ci-dessus, « EC » désigne le montant de l'Encours au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé) pour la Période d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe concernée tel qu'arrêté à la Date de Consolidation concernée (incluse).

A la Date Finale de Remboursement des Crédits de Croissance Externe, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé).

Obligation de couverture

9.3.8 Contrats de Couverture

- (i) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de six (6) mois à compter de la Date de Réalisation ou, sous réserve que cela soit possible, à proroger et modifier le ou les contrat(s) de couverture existant(s) dans les conditions prévues ci-après, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins 66% (soixante-six pour cent) du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de trois cents (300) points de base par rapport à son niveau à la Date de Réalisation ou au plancher de 0% (zéro pour cent) si l'EURIBOR 3 mois était négatif à la Date de Réalisation, et ce

pour une durée d'au moins trois (3) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.

Il est précisé que le Contrat et le(s) Contrat(s) de Couverture seront des contrats distincts et la résiliation du (des) Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du(des)dit(s) Contrat(s) de Couverture.

- (ii) L'Emprunteur s'interdit et s'engage à faire en sorte que chaque Filiale s'interdise de conclure des contrats de swap de taux d'intérêt ou de devises, d'options sur devises ou taux d'intérêt, ou tout autre contrat sur produit dérivé, à l'exception (a) des Contrats de Couverture, et de (b) tout contrat d'échange ou de couverture de devises ou de taux d'intérêt conclu dans le cours normal de leurs activités et conformément à la pratique du marché, pour les seuls besoins de couverture (et notamment du Prêt d'Acquisition et de Refinancement) en complément ou remplacement (lorsque ceux-ci sont arrivés à terme) des Contrats de Couverture et à l'exclusion de tout but spéculatif.

« **Banque de Couverture** » désigne le ou les établissements de crédit avec lequel seront conclus des Contrats de Couverture, étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur Senior, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur Senior à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

« **Contrat(s) de Couverture** » désigne le ou les contrats de couverture de taux d'intérêts devant être conclus par l'Emprunteur avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture en application de l'article 9.3.8 (Contrats de Couverture) du Contrat.

Intérêts (1/2)

« **Marge Applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, soit à la Date de Réalisation, le taux de 2,30% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables aux Crédits Confirmés).

« **Marge Applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, soit, à la Date de Réalisation, le taux de 2,90% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables aux Crédits Confirmés).

« **Marge Applicable au Crédit de Croissance Externe Confirmé** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé, soit à la Date de Réalisation, le taux de 2,60% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables aux Crédits Confirmés).

« **Marge Applicable au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé), telle qu'elle devra être agréée aux termes du premier Acte de Confirmation du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé et selon les modalités fixées par l'article 2.4.1(v).

« **Marge Applicable au Crédit Renouvelable** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre du Crédit Renouvelable, soit, à la Date de Réalisation, le taux de 2,90% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables aux Crédits Confirmés).

« **Période d'Intérêts** » désigne :

- (i) en ce qui concerne tout Crédit Senior autre que le Crédit Renouvelable, une période d'intérêts de trois (3) mois ; ou
- (ii) en ce qui concerne le Crédit Renouvelable, une période d'intérêts d'un (1) ou de trois (3) mois,

5.2 Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior

5.2.1 Périodes d'Intérêts applicables au Prêt d'Acquisition et de Refinancement, au Crédit de Croissance Externe Confirmé et au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

Chaque Période d'Intérêts applicable à chaque Tranche du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, au Crédit de Croissance Externe Confirmé et au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé) aura une durée de trois (3) mois (ou, le cas échéant, toute autre durée déterminée par l'Emprunteur en accord avec l'Agent, agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior) ou une durée permettant de respecter les stipulations ci-dessous, choisie avec l'accord de l'Agent agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior.

Il est précisé que :

- (i) en ce qui concerne le Prêt d'Acquisition et de Refinancement :
 - (a) toutes les Périodes d'Intérêts de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement et de la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement auront la même durée et concorderont ; et
 - (b) la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement se terminera à la Date Finale de Remboursement de la Tranche A et la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement se terminera à la Date Finale de Remboursement de la Tranche B ;
- (ii) en ce qui concerne chaque Crédit de Croissance Externe :
 - (a) pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe, la Date de Paiement d'Intérêts de toute Période d'Intérêts en cours applicable à tout Tirage au titre d'un Crédit de Croissance Externe correspondra au 30 mars, 30 juin, 30 septembre et 30 décembre de chaque année civile, étant précisé que la première Période d'Intérêts applicable à tout Tirage au titre d'un Crédit de Croissance Externe prendra fin à celle des dates susvisées qui est la plus proche de la Date de Tirage du Tirage concerné sauf dans l'hypothèse où le Tirage considéré serait effectué à une date tombant moins de quinze (15) jours calendaires avant l'une des dates susvisées, auquel cas la première Période d'Intérêts courra jusqu'à la deuxième date susvisée suivante ;

Intérêts (2/2)

- (b) sous réserve des stipulations du paragraphe (a) ci-dessus, les Périodes d'Intérêts au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé et du Crédit de

Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé) auront la même durée et concorderont également avec les Périodes d'Intérêts au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement ; et

- (c) la dernière Période d'Intérêts applicable au Crédit de Croissance Externe Confirmé se terminera à la Date Finale de Remboursement des Crédits de Croissance Externe et la dernière Période d'Intérêts applicable au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé) se terminera à la Date Finale de Remboursement des Crédits de Croissance Externe ;
- (iii) chaque Période d'Intérêts successive commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant précisé qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour ;
- (iv) la Date de Paiement d'Intérêts de toute Période d'Intérêts en cours lors de chaque Date de Remboursement correspondra à ladite Date de Remboursement.

5.2.2 Périodes d'Intérêts applicables au Crédit Renouvelable

Chaque Période d'Intérêts applicable à tout Tirage du Crédit Renouvelable aura, au choix de l'Emprunteur, une durée d'un (1) mois ou de trois (3) mois (ou, le cas échéant, toute autre durée déterminée par l'Emprunteur en accord avec l'Agent, agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior) ou une durée permettant de respecter les stipulations ci-dessous, choisie avec l'accord de l'Agent.

Il est précisé que :

- (i) pour tout Tirage autre qu'un Tirage Renouvelé, chaque Période d'Intérêts commencera à la Date du Tirage concerné ;
- (ii) pour tout Tirage Renouvelé, chaque Période d'Intérêts commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant précisé qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour ; et
- (iii) la dernière Période d'Intérêts applicable au Crédit Renouvelable se terminera à la Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable.

Clause de défaut

10.1.4 Défaut croisé

- (i) la survenance (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les Prêteurs concernés) d'un défaut de paiement au titre de tout Endettement de l'Emprunteur ou de l'une de ses Filiales contracté avec les Prêteurs Senior (autre que les Crédits Senior) ;
 - (ii) la survenance (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les prêteurs concernés) d'un défaut de paiement au titre de tout Endettement de l'Emprunteur ou de l'une de ses Filiales contracté avec un créancier autre que les Prêteurs Senior si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de l'Endettement concerné est supérieur à EUR 50.000 (cinquante mille Euros) ou son équivalent en toute devise ;
 - (iii) un Endettement de l'Emprunteur (autre que les Crédits Senior) ou d'un autre membre du Groupe est déclaré exigible par anticipation, devient exigible par anticipation, est suspendu ou est résilié dès lors que le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de l'Endettement concerné est supérieur à EUR 50.000 (cinquante mille Euros) ou son équivalent en toute devise ;
 - (iv) l'Emprunteur ou un membre du Groupe :
 - (a) n'effectue pas à bonne date (après expiration de tout délai de grâce applicable ou des délais contractuels pour remédier à un tel manquement et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les prêteurs concernés) le paiement de toutes sommes exigibles de quelque nature que ce soit (à l'exception de tout Endettement ou dette financière) ; ou
 - (b) n'honore pas promptement une garantie lorsque cette garantie est appelée,
- si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe des non-paiements visés au paragraphe (a) ci-dessus et/ou des garanties non-honorées visés au paragraphe (b) ci-dessus est égal à ou devient supérieur à EUR 100.000 (cent mille Euros) ou son équivalent en toute devise, à moins dans tous les cas, que l'Emprunteur ou le membre du Groupe concerné n'ait contesté, dans les délais légaux ou contractuels, de bonne

foi l'exigibilité de ce paiement selon des procédures appropriées et sur la base d'arguments juridiques sérieux et non-dilatoires et qu'un délai de paiement ait été accordé et pour autant que l'Agent ait reçu justification de ces éléments ;

- (v) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée ou d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) au titre des Obligations Convertibles ;
- (vi) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée ou d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) au titre des Dettes Subordonnées Complémentaires ;

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable): Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

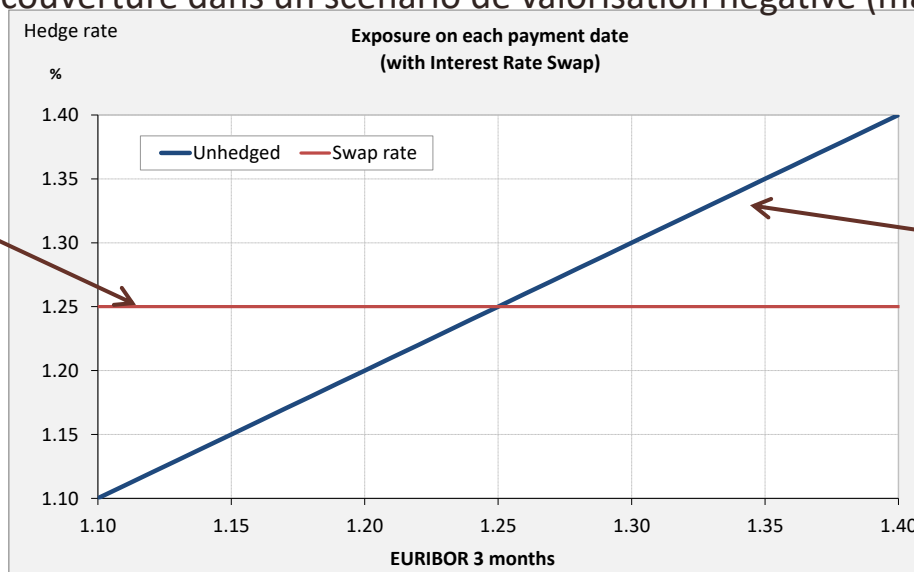
Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.

➤ Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Taux figé par le swap

Taux variable sous-jacent non couvert

Graphique illustratif: données non actualisées

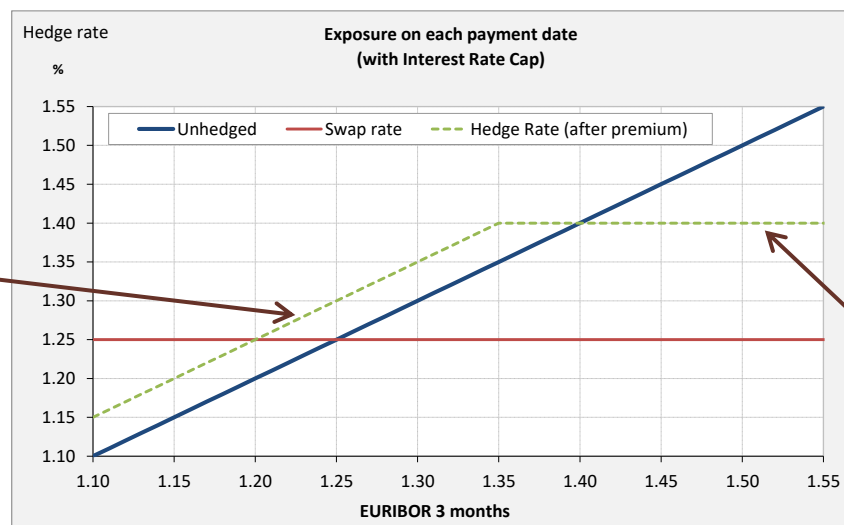
Achat de cap de taux: Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)



Le cap permet de profiter de mouvements favorables à la baisse

Taux maximum garanti par le cap (protection)

Graphique illustratif: données non actualisées

Tunnels / collars d'options:

Mix d'options achetées (cap) et vendues (floor) qui permet d'encadrer le taux de financement entre un plancher et un plafond. Entre ces seuils, le taux payé varie en fonction de l'indice Euribor.

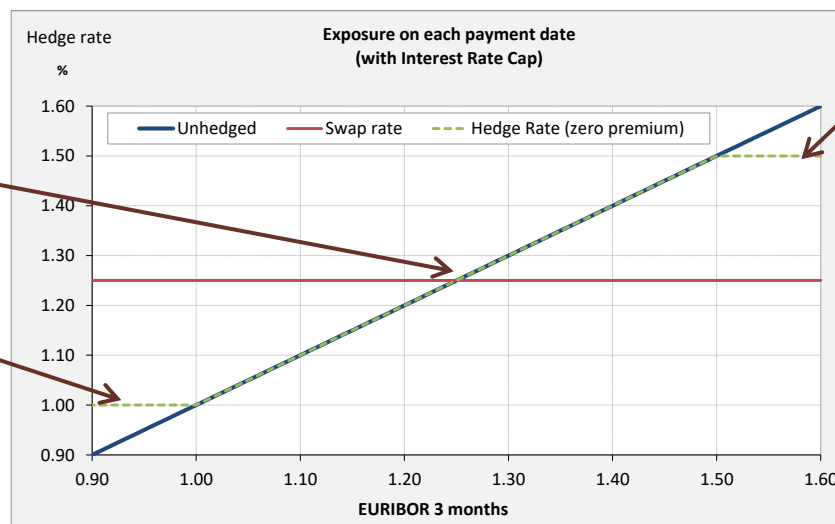
Avantages:

- Protection au delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue;

**A réserver à la
partie
incompressible
de l'exposition.**

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap);



Tunnel à prime nulle

Taux minimum payé (floor)

Taux maximum payé (cap)

Zone délimitée par les deux cours d'exercices au sein de laquelle l'indice variable varie librement

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit inintéressant dans les conditions de taux négatifs car le plancher reste trop proche de 0% indépendamment du niveau de plafond et le plafond n'est plus garanti si le financement est flooré (problème taux négatifs).

Différents types de couvertures

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

- Protection au delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

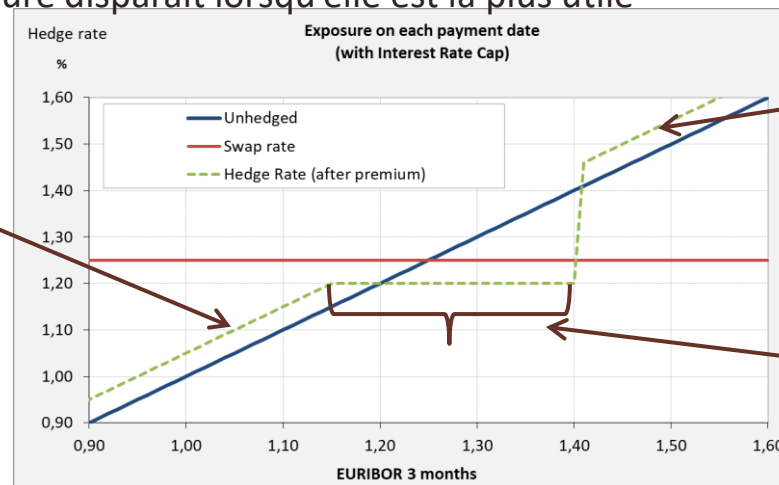
Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.

Inconvénients:

- Risque de perte illimitée si la barrière désactivante est franchie. En cas de barrière désactivante à la hausse des taux, la couverture disparaît lorsqu'elle est la plus utile

Possibilité de profiter des mouvements favorables à la baisse

Graphique illustratif: données non actualisées



Pas de taux plafond

Taux maximum temporaire "garanti"

Différents types de couvertures

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

- Protection au delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique;

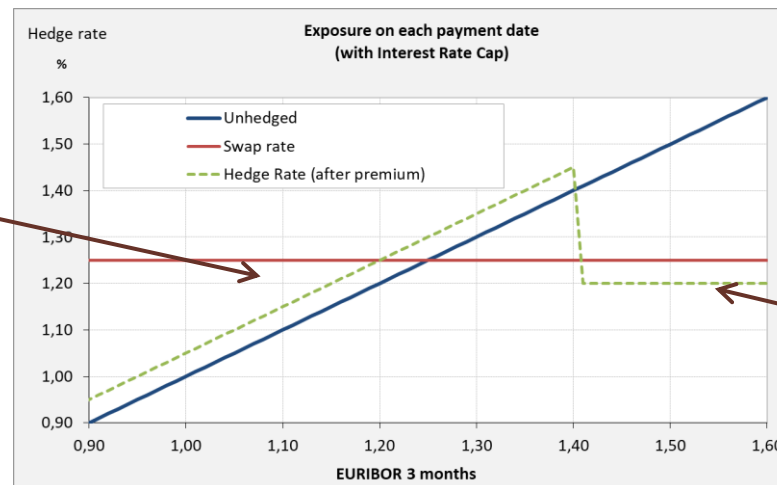
Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Exposition totale au taux variable tant que la barrière n'est pas franchie

Graphique illustratif: données non actualisées



Taux maximum garanti

Différents types de couvertures

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

- Protection au delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue);

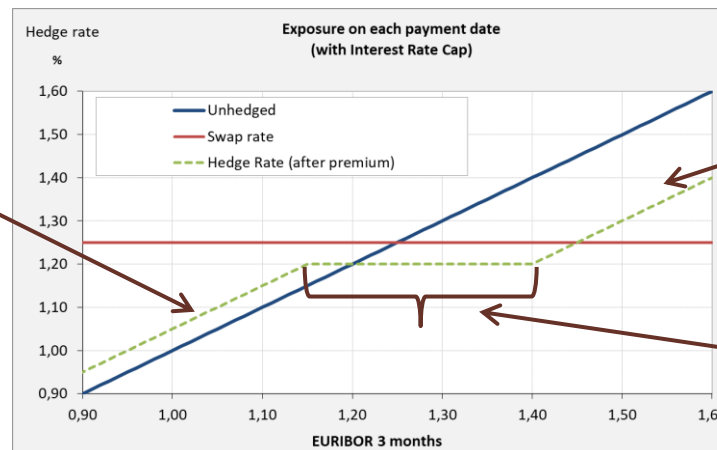
Inconvénients:

- Risque de perte illimité si le cours d'exercice du cap vendu est franchi, donc pas de taux plafond

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.

Possibilité de profiter des mouvements favorables à la baisse

Graphique illustratif: données non actualisées



Pas de taux plafond

Taux maximum temporaire garanti

KERIUS Finance SAS
17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL
Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969
Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire
s.rouzaire@kerius-finance.com

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.